

ÉVALUATION DE CERTAINS PROJETS RÉALISÉS PAR HYDRO-QUÉBEC
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE
(PMVI)

Rapport de stage présenté à l'ENAP
en vue de l'obtention de la Maîtrise en Administration Publique
Option: Évaluation des programmes

Par Juvenal Mudaheranwa



Septembre 2021

Table of Contents

1.	REMERCIEMENTS	6
2	INTRODUCTION	7
3	DESCRIPTION DE L'ORGANISATION ET DU MANDAT	8
3.1.	DESCRIPTION DE L'ORGANISATION	8
3.2.	CONTEXTE DU MANDAT	8
3.3.	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU MANDAT	9
3.4.	ACTIVITÉS DU MANDAT	9
3.5.	CHOIX DES PROJETS À ÉVALUER	10
3.6.	POPULATION CIBLE	10
3.7.	DESCRIPTION SOMMAIRE DES PROJETS ÉVALUÉS	10
	La piste cyclable entre le Domaine Haut-Chamberry et le Domaine Lucerne	10
	La démarche de budget participatif mise en œuvre dans le projet « Transformons nos parcs »	11
4	RECENSION DES ÉCRITS	11
4.1.	LA THÉORIE DU BIEN-ÊTRE	11
	Fondements théoriques	11
	Aspects et indicateurs du bien-être	13
4.2.	LIENS THÉORIQUES ENTRE LES THÈMES PRIVILÉGIÉS PAR LA DÉMARCHE ET LES PROJETS À ÉVALUER	17
	La dimension santé dans les parcs et sur la piste cyclable	17
	La dimension sociale dans les parcs et sur la piste cyclable	18
	Le bien-être subjectif	19
	L'engagement citoyen : dimension incontestable du bien-être	20
	Le bien-être face aux inégalités	22
5	APPROCHE ÉVALUATIVE ET MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION	24
5.1.	APPROCHE ÉVALUATIVE	24
5.2.	LES MODÈLES LOGIQUES DES PROJETS	24
5.3.	LES MATRICES D'ÉVALUATION DES PROJETS	29
	Matrice d'évaluation du projet de la piste cyclable entre le domaine Haut-Chamberry et le domaine Lucerne	30
	Matrice d'évaluation du budget participatif entrepris par le projet « Transformons nos Parcs » dans l'arrondissement RDP-PAT	31
5.4.	MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION	31
6	RÉSULTATS	33
6.1.	SUR LA PISTE CYCLABLE AYANT ÉTÉ MISE EN ŒUVRE PAR LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES	33

6.2. SUR LA DÉMARCHE DU BUDGET PARTICIPATIF AYANT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE PAR L'ARRONDISSEMENT RDP-PAT	34
6.3. DISCUSSION DES RÉSULTATS	35
7 RECOMMANDATIONS	36
7.1. SUR LES INFRASTRUCTURES MISES EN ŒUVRE	36
7.2. PISTES D'AMÉLIORATION DES CADRES DE MISE EN ŒUVRE, DE GESTION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROJETS	36
8 CONCLUSION.....	38
9 BIBLIOGRAPHIE	40
10. ANNEXES	43

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1 : Les thèmes retenus pour l'évaluation des projets sélectionnés.....15

Tableau 2 : Les méthodes de recherche utilisées pour colliger les données d'évaluation32

Figure1 : Dimensions, composantes et indicateurs du bien-être socio-économique selon la conception de l'OCDE.....14

Figure 2 : Modèle logique de la piste cyclable entre le domaine Haut-Chamberry et le domaine Lucerne.....25

Figure 3 : Modèle logique de l'approche du budget participatif (adapté à partir du modèle du CEUM – Budget participatif - document interne de travail, 2017).....27-28

LISTE DES SIGLES

1. ENAP: École Nationale d'Administration Publique
2. RDP-PAT: Rivière-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles
3. PMVI : Programme de Mise en Valeur Intégrée
4. CEUM : Centre d'Écologie Urbaine de Montréal
5. IDH: Indice de Développement Humain
6. OCDE :Organisation de Coopération et de Développement Économique
7. RDH : Rapport sur le Développement Humain
8. PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
9. ICM: Indice Canadien du Mieux-être

RÉSUMÉ

Le bien-être est une notion polysémique qui recouvre des aspects très divers concernant l'individu tout autant que la communauté.

C'est dans cette conception pluridimensionnelle du bien-être que nous avons choisi d'appuyer le cadre théorique de notre démarche évaluative par le projet Better Life Index de l'OCDE dont les indicateurs intègrent différentes dimensions allant des conditions matérielles à l'angle subjectif de la mesure du bien-être pour évaluer l'impact des projets du PMVI sur le bien-être des bénéficiaires.

Axée sur la théorie et les résultats, l'approche évaluative adoptée et les méthodes d'évaluation utilisées ont amené à établir des liens sûrs et incontestables entre la réalisation des deux projets ayant fait l'objet d'évaluation et le bien-être des population bénéficiaires.

Douze mois après sa mise en œuvre, la piste cyclable reliant le domaine Haut-Chamberry et le domaine Lucerne (Municipalité des Cèdres) est déjà connue et utilisée par la grande majorité des résidents des deux secteurs résidentiels. S'agissant de résultats immédiats, la piste a permis de préserver la sécurité de ses usagers qui avant s'exposaient au risque d'accident en cyclant sur un boulevard dont la vitesse maximale est 90 km/heure. Il est aussi intéressant d'observer que la piste a induit un changement d'habitudes chez les résidents spécialement concernant l'intensité et la fréquence d'activités physiques et que les résidents se réjouissent de son usage et ne cachent pas leurs attentes positives quant à leur santé mentale et physique.

Concernant la démarche du budget participatif entreprise par l'arrondissement de Rivière-des-Praires-Pointe-aux-Trembles, celle-ci a bien répondu aux principes reconnus par les praticiens et énoncés par le ministère des Affaires municipales du Québec comme base d'une participation effective, directe et inclusive. Ces principes comprennent entre autres la démocratie participative, l'inclusion, la transparence, la cohérence et la complémentarité. La théorie du programme ayant permis de dégager que l'engagement citoyen est une dimension du bien-être autant que les liens sociaux, la démarche menée par l'arrondissement a déjà contribué au bien-être subjectif des citoyens ayant été impliqués avant même que les projets prioritaires ne soient encore mis en œuvre.

Au-delà de ces résultats de nature immédiate, les impacts (à comprendre dans le sens des résultats ultimes) des deux projets pourront être observés plus tard en recourant à l'approche et aux méthodes d'évaluation similaires ou différentes.

1. REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier toute l'équipe pédagogique de l'ENAP et les professeurs qui ont contribué à notre cheminement. Notre gratitude s'adresse particulièrement au Professeur associé Herménégilde Nkurunziza, notre conseiller académique, pour avoir accepté de nous guider tout au long de cette phase pratique d'apprentissage.

Nos profonds remerciements s'adressent ensuite à l'équipe de l'Unité Développement durable et performance/Direction Conformité et développement durable d'HYDRO-QUÉBEC, pour l'accueil chaleureux et l'ouverture d'esprit dont nous avons bénéficié dès notre première rencontre. Une mention spéciale va à la cheffe d'unité, Madame Isabelle St-André pour ses gestes d'encouragement et d'assurance qui ont fortement soutenu nos efforts personnels.

Notre gratitude s'adresse spécialement à Messieurs Pascal Vignon et Carl Acocella qui, du début à la fin, ont contribué, par des conseils et commentaires constructifs, à chacune des pièces de notre mandat. Leur tact, leur sens de créativité nous ont été d'une utilité capitale particulièrement pour le lancement du sondage en ligne sur la piste cyclable.

À Pascal Vignon, un grand merci pour son dévouement, son sens d'écoute, ses points de vue et, au-delà de tout ça, le désir qu'il a stimulé en nous de saisir l'opportunité de pouvoir prolonger notre belle expérience à Hydro-Québec, pour encore 6 mois à venir.

Nous ne manquerons point d'apprécier la contribution de Jean-François Gagné, Marie Maugin et Marie-Annick Gariépy, conseiller-es d'Hydro-Québec en relation avec le milieu, à la collecte d'informations préliminaires sur les projets ayant fait l'objet d'évaluation et à l'entrée en contact avec leurs responsables au niveau des Municipalité/Arrondissement.

Envers Madame Anne Marie Déziel, Responsable des Loisirs, Culture et de la Vie communautaire/Les Cèdres, et à Madame Julie Favreau, Cheffe de division Relations avec les citoyens et communications/Arrondissement de RDP-PAT, nous resterons reconnaissants pour leur temps précieux, énergie et informations mis à notre profit pour avoir une vue complète de la conception, la mise en œuvre et la gestion des projets ayant été évalués.

Nous saluons de tout notre cœur la collaboration du Centre d'Écologie Urbaine de Montréal à travers Madame Isabelle Gaudette, Chargée de projets et développement, qui n'a rien épargné de son expertise et de son savoir, pour nous éclairer sur le concept du budget participatif en général et sur la démarche menée par l'arrondissement de RDP-PAT en particulier.

Enfin, l'expression de notre reconnaissance s'adresse à Nathalie Pierre-Antoine, Conseillère d'arrondissement/District de Rivière-des-Prairies, à Jonathan Roy, directeur de la Corporation de développement communautaire de La Pointe pour leurs temps précieux et leurs points de vue partagés lors d'entretiens téléphoniques et sur Ms-teams, sur la démarche de budget menée par l'arrondissement de RDP-PAT et aux résidents des domaines de Haut-Chamberry et Lucerne, pour leurs réponses au sondage sur la piste cyclable.

2 INTRODUCTION

Afin de se familiariser avec le milieu organisationnel et mettre en pratique les compétences théoriques et méthodologiques acquises dans leur cursus, une activité d'intégration est recommandée aux étudiants en Maîtrise, de l'École Nationale d'Administration Publique (ENAP), concentration : Évaluation de programmes. C'est dans ce cadre qu'une opportunité de stage nous a été offerte par Hydro-Québec.

Couvrant une période de 4 mois, à partir du 03 mai 2021, le mandat nous confié consistait à évaluer l'impact sur le bien-être des bénéficiaires de certains des projets réalisés dans le cadre du Programme de Mise en Valeur Intégrée (PMVI). Il s'agit en effet de mesurer si des changements sont observés dans le sens du bien-être des citoyens bénéficiaires de la mise en œuvre des deux projets ci-dessous :

- Un lien cyclable entre le Domaine Haut-Chamberry et le Domaine Lucerne dans la municipalité des Cèdres, terminé en septembre 2020.
- La démarche de budget participatif entreprise par le projet « Transformons nos parcs » dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT), en cours depuis 2018.

Les projets ci-dessus nous ont mis devant deux types d'évaluation : une évaluation des résultats pour le premier projet et une évaluation de la mise en œuvre ou du processus pour le second.

Pour réaliser ce mandat, deux approches évaluatives à savoir l'évaluation axée sur les résultats et l'évaluation axée sur la théorie ainsi que plusieurs méthodes d'évaluation dont principalement le sondage et les entretiens semi-dirigés ont été utilisées.

L'approche et les méthodes utilisées ont amené à des résultats et des recommandations qui s'adressent à deux cadres d'utilisation, à savoir, du côté des organismes admissibles, le volet mise en œuvre, gestion et évaluation des projets et, du côté de la gestion du PMVI (Hydro-Québec), le cadre de suivi et évaluation du programme.

Offrant aux lecteurs une image fidèle du travail accompli au cours de ce mandat, le présent rapport est organisé en 6 grandes rubriques : une description de l'organisation et du mandat, la présentation des connaissances théoriques pertinentes à la réalisation du mandat, l'approche évaluative et la méthodologie d'intervention ayant été suivies, les constats dégagés pour chacun des projets évalués, les recommandations adressées aux parties prenantes et la conclusion tirée par rapport au mandat.

3 DESCRIPTION DE L'ORGANISATION ET DU MANDAT

3.1. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

Comme ci-haut mentionné, le stage a été réalisé à Hydro-Québec. Fondée en 1944, ce dernier est une société d'État québécoise, responsable de la production, du transport et de la distribution de l'électricité au Québec. Sa mission est de fournir une alimentation électrique fiable et des services de grande qualité.

Le département hôte a été la Direction conformité et développement durable, et le mandat consistait précisément à évaluer l'impact de deux des projets financés par le Programme de Mise en Valeur Intégré (PMVI) sur le bien-être.

Appuyé financièrement par Hydro-Québec et mis en œuvre par les organismes admissibles, le PMVI existe depuis 1985 et traduit la réalisation d'initiatives visant à améliorer le cadre de vie et l'environnement des collectivités accueillant les infrastructures de transport d'électricité (lignes et postes).

Au sein du département hôte, l'unité d'attache a été celle du *Développement durable et performance* et le tuteur du mandat était Mr. Pascal Vignon, *Conseiller en Développement durable*. L'Organigramme de la Direction conformité et développement durable se trouvera en annexe du rapport.

3.2. CONTEXTE DU MANDAT

Depuis sa création, le PMVI a mis en œuvre plus de 1300 projets dans le domaine du développement durable et répondants à 4 conditions essentielles de réalisation, qui sont l'intérêt collectif, la propriété publique, le respect du milieu et la pérennité.

Le programme est conçu pour œuvrer à l'amélioration du cadre de vie des collectivités qui accueillent les nouvelles installations de transport d'électricité d'Hydro-Québec, condition sine qua non d'une intégration harmonieuse de ces infrastructures à leur milieu d'accueil. Ainsi, en choisissant judicieusement l'emplacement de ses infrastructures, Hydro-Québec met en place des mesures d'atténuation appropriées et s'assure de réduire au minimum les impacts négatifs de ses projets. En parallèle, elle veille aussi à ce que ses projets soient une occasion de collaborer avec les collectivités qui les accueillent, raison pour laquelle, en plus des conditions de base ci-haut précisées, la consultation citoyenne est un critère supplémentaire à laquelle les initiatives appuyées doivent répondre.

3.3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU MANDAT

Le mandat nous confié visait principalement à mesurer si des changements sont observés dans le sens du bien-être des citoyens bénéficiaires à la suite de la mise en œuvre des deux projets précisés dans l'introduction.

Précisément, l'évaluation a eu pour objectifs de répondre à ces questions d'évaluation:

- Est-ce que les projets évalués ont eu un impact sur le bien-être des communautés dans leurs milieux de vie ?
- Les projets évalués ont-ils répondu aux attentes des citoyens en général?
- La démarche de mise en œuvre suivie s'aligne-t-elle aux principes – reconnus par les praticiens comme base d'une participation directe, effective et inclusive des citoyens (uniquement pour le second projet)? Il s'agit ici des principes énumérés dans le modèle conçu par le Centre d'Écologie Urbaine de Montréal (CEUM), organisme ayant accompagné l'arrondissement dans la mise en œuvre de la démarche, que nous avons enrichis par l'ajout de certains des principes et conditions de réussite de la participation publique énoncés par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.

3.4. ACTIVITÉS DU MANDAT

Pour pouvoir réaliser le mandat nous confié, une série d'activités se situant entre l'offre de service et la remise du livrable (rapport d'évaluation) ont été planifiées et exécutées. Ces activités dont le plan a été soumis au mandant avec l'offre de service peuvent être rangées dans les groupes ci-dessous :

- Rédaction et soumission de l'offre de service
- Description du programme et choix des projets à évaluer
- Recension des documents pertinents et révision du cadre et de l'approche évaluative
- Élaboration de la théorie du programme
- Élaboration et validation des outils de collecte des données
- Collecte de données
- Analyse de données
- Rédaction et présentation du rapport d'évaluation

3.5. CHOIX DES PROJETS À ÉVALUER

De commun accord avec le mandant, le choix des initiatives à évaluer n'a pas été aléatoire. En effet, le type d'évaluation adoptée (évaluation de résultats et évaluation l'implantation/ou du processus), le stade de mise en œuvre (avoir été complété), la période de réalisation (projets plus ou moins récents mais lancés avant la pandémie de covid-19) et la disponibilité des données sont les principaux éléments qui ont éclairé notre choix des initiatives à évaluer. Le premier projet (piste cyclable) donne lieu à une évaluation des résultats tandis que le second « transformons nos parcs » va faire l'objet d'une évaluation de la mise en œuvre (du processus) où l'aspect de participation citoyenne a été l'élément principal de la démarche évaluative.

3.6. POPULATION CIBLE

En général, ce sont les collectivités d'accueil des installations de transport d'électricité d'Hydro-Québec qui sont considérées comme bénéficiaires cibles des projets du PMVI. Cependant, chacun des deux projets évalués a eu sa population cible. Le projet de la piste cyclable a visé les citoyens du domaine de Haut-Chamberry, particulièrement les jeunes familles en expansion. Quant au projet « Transformons nos parcs », ses principaux bénéficiaires sont les citoyens des deux quartiers (RDP et PAT) tous âges confondus (jeunes, aînés, minorités...), mais aussi les visiteurs.

3.7. DESCRIPTION SOMMAIRE DES PROJETS ÉVALUÉS

La piste cyclable entre le Domaine Haut-Chamberry et le Domaine Lucerne

Les domaines résidentiels Haut-Chamberry et Lucerne se trouvent dans la Municipalité des Cèdres, Région de Vaudreuil-Soulanges aux abords du fleuve Saint-Laurent. Les Cèdres est située à quelque 50 km à l'ouest de Montréal et à moins de 30 km de la frontière ontarienne.

Le domaine Haut-Chamberry (point de départ de la piste) est un quartier composé de beaucoup de jeunes familles en expansion. Pour faire du vélo, une marche ou une course sur la piste la plus proche (piste cyclable Soulanges) les familles devaient utiliser la route 338 dont la vitesse est 90km/h. En proposant le projet, la Municipalité voulait offrir à ces citoyens et leurs jeunes familles un lien cyclable sécuritaire vers la grande piste de Soulanges. Inaugurée le 10 septembre 2020, la piste est aujourd'hui au service des résidents des deux domaines et est gérée au quotidien par la Municipalité.

La démarche de budget participatif mise en œuvre dans le projet « Transformons nos parcs »

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles fait partie de l'Île de Montréal et est ceinturé par la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent.

Dans le cadre d'une démarche de budget participatif, les citoyens de ses deux secteurs ont été engagés dans un processus de sélection de projets ayant abouti au vote pour que soient aménagés un parc et une aire de repos. Ces projets prioritaires consistent précisément en aménagement d'un lieu de rencontre et de détente accessible au public, ouvrant la vue sur la rivière et menant à un sentier piéton existant (Projet « *Fenêtre sur la rivière* » à RDP) et d'une halte et une aire de repos ombragée favorable aux initiatives culturelles citoyennes et à la lecture (Projet « *Halte culturelle* » à PAT).

Avant, ces espaces n'étaient pas valorisés et les projets antérieurs n'ont jamais fait l'objet d'autant d'implication citoyenne.

Pour réaliser la démarche de budget participatif, l'arrondissement s'est fait accompagner par le CEUM et un comité de pilotage composé d'élus, de représentants des milieux communautaires et de professionnels d'arrondissement a été mis en place pour soutenir et coordonner le projet. Pour ce qui est de la mise en œuvre des projets prioritaires, alors que le projet « *Halte culturelle* » est fini et attend d'être inauguré, le projet « *Fenêtre sur la rivière* » est en cours et la fin de ses travaux est prévue pour le 17 mai 2022.

4 RECENSION DES ÉCRITS

4.1. LA THÉORIE DU BIEN-ÊTRE

Fondements théoriques

Le bien-être n'est pas un concept simple à définir. D'emblée, le mot renvoie à un état qui touche à la santé, au plaisir, à la satisfaction, aux biens matériels, à la réalisation de soi, etc. Bref, c'est une notion polysémique qui recouvre des aspects très divers concernant l'individu tout autant que la communauté.

Veenhoven (cité par Pawin, R., 2014, p.275) fait observer que, dès l'entre-deux-guerres, les méthodologies mises en œuvre par les enquêtes ont permis d'aborder le bien-être sous deux aspects distincts. Les premières études s'intéressent au « *hedonic level of affect* », définition affective du

bien-être : « *the degree to which affective experience is dominated by the pleasantness during a certain period* ». Quant au second type d'enquêtes, il entend le bien-être comme un jugement réflexif que l'individu porte sur sa vie, impliquant un processus cognitif d'auto-évaluation par le sujet mettant en jeu à la fois ses aspirations, ses attentes, et son expérience, sa propre perception de ce qu'il a réalisé.

Bien que le bien-être ait été abordé initialement comme un phénomène subjectif, la tendance à penser que la richesse économique globale – mesurée par le Produit Intérieur Brut (PIB) – suffisait peu ou prou à engendrer un bien-être individuel s'est maintenue jusque dans les années 1970 (Forsé, M. & Langlois, S., 2014). Dans les périodes suivantes, les études à l'instar de celle de Richard A. Easterlin (1974) ont prouvé que la croissance économique ne rendait pas les citoyens plus satisfaits de leur vie. Néanmoins, selon les données recueillies dans quasiment tous les pays, on ne peut plus douter du rôle majeur du revenu sur la satisfaction à l'égard de la vie menée.

Les études sur le bien-être ont continué d'évoluer jusqu'à proposer que le Produit Intérieur Brut soit remplacé par l'Indice de Développement Humain (IDH). Cet indice, lancé en 1990 avec le premier Rapport sur le Développement Humain (RDH) du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), prend dès lors en compte outre la richesse, la santé (espérance de vie) et le niveau d'éducation. Bien que les rapports du PNUD soient, en réalité, beaucoup plus complets dans leurs analyses détaillées, son IDH qui résulte d'une pondération des seuls trois facteurs (PIB, santé et éducation) reste lui aussi imparfait comme le confirme Forsé, M. & Langlois, S. (2014).

Plus tard, à partir de 2004, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a commencé à développer, notamment dans son projet Better Life Index, des analyses du bien-être dans les différents pays du monde qu'elle suit. Ses indicateurs intègrent différentes dimensions : conditions matérielles, durabilité et qualité de vie, y compris sous l'angle de la mesure du bien-être subjectif. Selon Zeidan, J. (2012), la mesure subjective du bien-être traduit le constat selon lequel la personne la mieux placée pour juger de la qualité d'une vie est l'intéressé lui-même. Cet auteur précise qu'il s'agit donc d'une mesure directe appliquée à la personne concernée, qui est appelée à choisir et pondérer les différentes dimensions de sa vie selon une appréciation individuelle. D'après Pawin, R. (2014), le projet Better Life Index de l'OCDE constitue la base de données la plus avancée dans le domaine du bien-être social.

Finalement, on se retrouve aujourd'hui avec une conception nettement pluridimensionnelle du bien-être, dont on admet qu'il doit être vu sous ses différents aspects : individuel, collectif, subjectif et objectif.

Aspects et indicateurs du bien-être

On ne peut pas prétendre mener une évaluation du bien-être sans avoir une compréhension suffisante des aspects les plus déterminants de la vie sociale et économique des individus ou groupes d'individus ayant été pris pour cibles. Ainsi, en puisant dans les textes de l'OCDE, en s'inspirant de l'IDH du PNUD et d'autres textes pertinents, nous avons élaboré un schéma des dimensions, des composantes et des indicateurs qui peuvent servir de repères dans l'évaluation des impacts sur le bien-être. Dans la liste de contrôle de « *Evaluation center* » de l'Université du Michigan, un indicateur est défini comme « *un élément d'information qui peut être documenté ou mesuré pour certains aspects du programme en question (p.ex., les caractéristiques du programme, de sa mise en œuvre ou de la prestation des services, des résultats)* ».

Des textes consultés, il a été aussi intéressant de découvrir l'Index de bien-être humain (Prescott-Allen, IUCN cité dans le Glossaire du CEECEC, 2010) qui a été une tentative de dépasser certaines limites du PIB et de l'Index de Développement Humain en tant que mesures du bien-être national. Il s'intéresse aux problématiques de développement durable et de « bien-être » des écosystèmes et est composé de cinq domaines : la santé et la population; la richesse; la connaissance et la culture; la communauté et l'équité.

Figure1. Dimensions, composantes et indicateurs du bien-être socio-économique selon la conception de l'OCDE

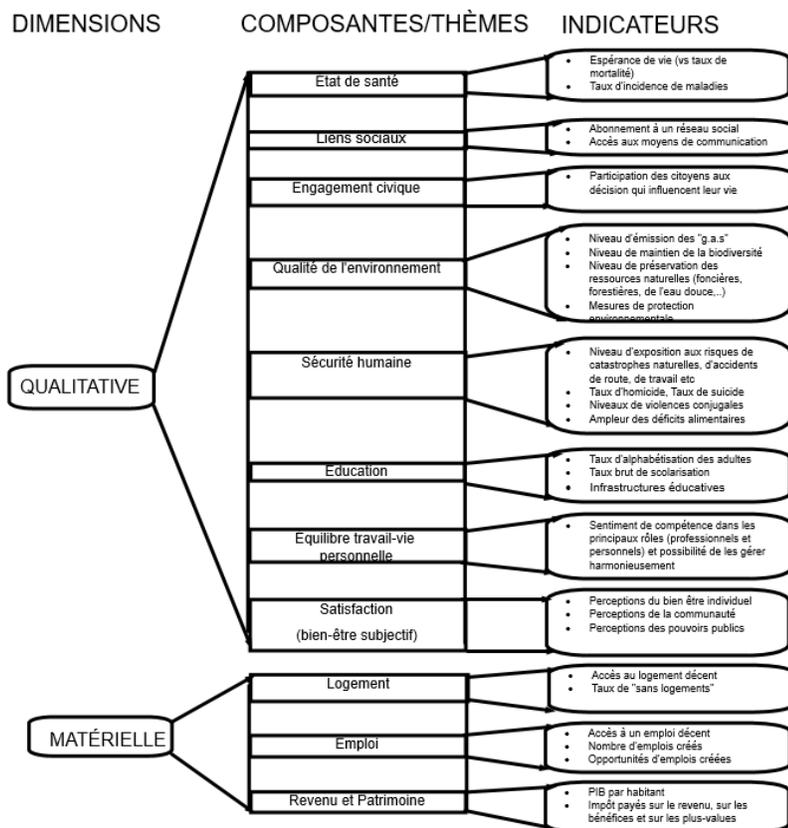


Schéma élaboré à partir du Cadre d'évaluation du bien-être et du progrès de l'OCDE
<https://www.oecd.org/fr/sdd/bien-etre.pdf>

Sélection des composantes et indicateurs par rapport à l'évaluation des projets du PMVI

Les fondements théoriques et méthodologiques ainsi que les développements qu'ont connus les mesures du PNUD et de l'OCDE permettent de confirmer sans aucun doute que les dimensions, les composantes et les indicateurs apparaissant dans le schéma ci-dessus offrent une vue globale du bien-être, en indiquant les conditions de vie matérielle et la qualité de vie des populations se trouvant dans le champ d'étude ou d'évaluation. S'agissant du PMVI, la démarche évaluative est supposée conduire à décortiquer la contribution de chacune des projets sélectionnés aux indicateurs affiliés à ceux ci-dessus répertoriés. Pour cela, deux dimensions correspondant aux questions suivantes ont permis d'aborder la contribution de chacun des projets sélectionnés:

- Le projet contribue vraisemblablement à combien de composantes ou thèmes du bien-être des populations bénéficiaires?
- Dans quelle mesure (proportion) contribue-t-il à chacune des composantes ou thèmes identifiés ?

Au moment où la première question est conçue pour aider dans la sélection des composantes ou thèmes à retenir pour chacun des projets à évaluer, les réponses à la seconde question permettront d'avoir une approximation significative de l'impact de chacun des projets sur la communauté dans son milieu de vie.

Cette démarche de sélection vise à retenir à la fin les composantes et les indicateurs pertinents (par rapport à la littérature scientifique) et réalistes (adaptés au contexte des projets à évaluer et à l'approche d'évaluation ayant été privilégiée). De plus, pour rester le plus près possible du contexte des projets à évaluer, les éléments de l'Indice Canadien du Mieux-être (ICM) et ceux du Projet sur l'évaluation et la mesure d'impact social en économie sociale du TIESS ont également été consultés lors de l'élaboration du tableau final d'indicateurs. Ainsi, le tableau ci-dessous va contenir les indicateurs les plus enclin à aider dans les réponses aux questions d'évaluation pour les deux projets sélectionnés qui sont :

- La construction d'un lien cyclable entre le Domaine Haut-Chamberry et le Domaine Lucerne dans la municipalité des Cèdres et
- La démarche de participation citoyenne utilisée dans le projet « Transformons nos Parcs » dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT).

Tableau 1 : Les thèmes retenus pour l'évaluation des projets sélectionnés

Composantes/Thèmes	Indicateurs
1. État de santé	<ul style="list-style-type: none"> • État de santé mentale et physique • Taux d'incidence de maladies • Espérance de vie à la naissance
2. Liens sociaux et dynamisme communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Sentiment d'appartenance à la communauté • Niveau d'isolement, de discrimination, d'exclusion sociale • Niveau d'interaction entre habitants d'un même quartier (réseau social, réseaux d'entraide, fêtes, rencontres, ...)
3. Satisfaction (Bien-être subjectif)	<ul style="list-style-type: none"> • Perceptions du bien-être individuel • Perceptions de la communauté • Perceptions des pouvoirs publics • Degré de satisfaction sur la gouvernance locale
4. Engagements civiques	<ul style="list-style-type: none"> • Participation des citoyens aux décisions qui influencent leur vie • Taux de participation aux élections ou aux activités communautaires • Taux de participation au bénévolat (au sein d'un organisme politique, ou encore d'un groupe juridique ou de représentation)

La dimension matérielle du bien-être a été laissée de côté pour deux raisons, essentielles liées aux contraintes temporelles et matérielles du mandat, mais aussi dans une certaine mesure à notre choix contextuel :

- Les difficultés de découpage des statistiques économiques disponibles pour avoir les seules données des populations ayant accès aux infrastructures des projets évalués
- Quand bien même, elles seraient disponibles, la difficulté d'établir, dans le délai alloué au mandat, et avec l'approche évaluative adoptée, un lien entre le niveau de revenu et la mise en œuvre des projets évalués.

En effet, inclure cet aspect dans les questions d'évaluation requiert des méthodes de collecte et d'analyse de données quantitatives qui seraient trop lourdes pour être complétées dans le délai imparti du stage.

4.2. LIENS THÉORIQUES ENTRE LES THÈMES PRIVILÉGIÉS PAR LA DÉMARCHE ET LES PROJETS À ÉVALUER

La dimension santé dans les parcs et sur la piste cyclable

La piste cyclable, les parcs et bien d'autres...font partie de la famille d'aménagements urbains dont les liens avec la santé ne font plus de doutes. Ces liens s'établissent d'abord à travers leur contribution à la réduction de la pollution atmosphérique, ensuite via les bienfaits de l'activité physique à la santé humaine. Il est évident que si de plus en plus d'infrastructures se mettent en place et que les gens se tournent vers la marche et le vélo, cela va contribuer à réduire la pollution et à faire bouger de plus en plus de gens. Une étude de Santé Canada (2021, p.19) a déjà attribué à la pollution atmosphérique 4 000 décès prématurés au Québec par année.

Pour la plupart des cas, les pistes cyclables se déploient le long ou pénètrent les espaces verts, tout comme les parcs publics se lient inséparablement aux espaces verts. Or, les bienfaits des espaces verts sur la santé ne sont plus à démontrer car ayant fait la conclusion de bien de rapports scientifiques. L'institut National de Santé Publique du Québec (2017) recense d'ailleurs plusieurs zones d'influence directe des espaces verts sur la santé physique et mentale des êtres humains de tous âges, allant de l'opportunités pour faire de l'activité physique à la réduction des symptômes de stress et de dépression, aux effets sur la morbidité et la mortalité jusqu' à la création d'un sentiment de bien-être. Pour ceux qui s'intéressent à la santé infantile, une revue de la littérature de l'INSPQ (2017, p.20-23) révèle une bonne quantité d'études ayant établi des liens bénéfiques entre les espaces verts et le développement physique, mental et émotionnel de l'enfant.

Concernant l'activité physique, la Société canadienne de physiologie de l'exercice (2021) précise que l'activité physique est la fondation d'un mode de vie sain et que le maintien d'un mode de vie sain, ce qui comprend un juste équilibre entre l'activité physique et le repos, joue un rôle essentiel dans la santé, le bien-être et la qualité de vie en général des canadiens, peu importe leur âge.

S'appuyant sur le constat que la sédentarité est le quatrième facteur de risque de mortalité au niveau mondial juste après l'hypertension, le tabagisme, et un taux élevé de glucose dans le sang, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS, 2010) a émis des recommandations mondiales portant sur le lien entre la fréquence, la durée, l'intensité, le type et la quantité totale d'activité physique nécessaire à la prévention des maladies non transmissibles. Ces recommandations concernent trois classes d'âge : 5-17 ans, 18-64 ans et 65 ans ou plus et englobent les activités qui varient entre le

jeu, les sports, les déplacements, les activités récréatives, l'éducation physique ou l'exercice planifié, dans le contexte familial, scolaire ou communautaire et les déplacements (par exemple la marche ou le vélo), etc.

Les effets des pistes cyclable et des parcs sur la santé humaine s'observent donc à deux niveaux, soit à travers les bienfaits des espaces verts sur l'atmosphère et sur la santé humaine, soit via les avantages associés à l'activité physique. Beaucoup d'ouvrages, d'articles, de discours, en parlent et ces infrastructures gagnent de plus en plus d'espace dans les priorités des instances municipales et des villes du Québec. L'INSPQ (2017) présente d'ailleurs une recension de la littérature suffisamment riche pour éclairer sur le lien entre le verdissement des villes et la santé de la population. Cependant, les mêmes études confirment que la maximisation des retombées des espaces verts sur la santé dépend largement des caractéristiques comme leur accessibilité, leur entretien et leur aspect sécuritaire, ainsi que les types d'aménagement et d'infrastructures, etc.

La dimension sociale dans les parcs et sur la piste cyclable

Le concept de lien social est habituellement compris comme étant l'ensemble des réseaux de relations qui maintiennent tous les individus en contact plus ou moins intensif avec ou au sein de la société (Derkenne, C. & Boeglin, N. (2015). Dans cette définition très large et qui renferme des liens de nature très variée, la dimension qui retient notre intérêt est celle des liens sociaux communautaires quand la sociabilité est en jeu (réseaux de parents, d'amis, d'intéressés aux loisirs précis, etc.), contrairement aux liens politiques ou civiques par exemple.

Tout d'abord, il est essentiel de souligner le rôle joué par les liens sociaux dans le bien-être des êtres humains. Dans son rapport annuel 2017 (Ministère de la Santé et des Soins de longue durée), le médecin hygiéniste en chef du gouvernement ontarien précisait : « *Entretenir des liens sociaux avec sa famille, ses amis et sa collectivité — avoir un sentiment d'appartenance — est un élément important du bien-être. Les gens qui ont de tels liens sont plus heureux. Ils sont en meilleure santé et ont recours à moins de services de santé. Ils sont plus résilients devant les épreuves et vivent plus longtemps* ».

Un article de Krista Davidson (2020) citant une recherche du professeur Danilo Bzdok avance que la qualité et la quantité de relations sociales qu'un individu cultive constituent des facteurs prédictifs importants de l'espérance de vie et confirme que les liens sociaux pourraient même influencer notre capacité à lutter contre la COVID-19 et d'autres types d'infections.

La dimension sociale n'est pas du tout exclue des impacts à attendre à l'aide des infrastructures de loisir. L'apport des parcs à la construction d'un tissu social est déjà confirmé par Larson, Jennings et Cloutier (2016, cité par l'INSPQ, 2017) et bien antérieurement par McCormack et collab., 2010; Ward Thompson et collab., 2016 et Zhou et Rana, 2012 (tous cités par l'INSPQ, 2017) qui ont noté que les espaces verts présentaient des opportunités d'établir un contact entre voisins, de rencontrer des gens et de s'impliquer dans l'environnement local, culturel et naturel, tant pour la population générale que pour les personnes âgées, les adolescents et les adultes.

Concernant le vélo, la marche, la course, activités qui se font essentiellement sur la piste cyclable, les liens sociaux s'établissent certainement au fur et à mesure que les gens se croisent ou prennent la même direction de façon continue sur une même piste ou encore font face aux mêmes défis ou entraves à l'utilisation de la même piste. En France, par exemple, la pratique est allée jusqu'aux ateliers vélo qui, au-delà de l'éducation populaire, sont devenus des lieux multiculturels, cosmopolites, de dialogue, où la démarche d'entraide, d'échange de pratiques, de conseils, favorise la création de lien social (Filizetti, E. et al., 2011).

Le bien-être subjectif

Comme déjà précisé plus haut, la dimension subjective a intégré la mesure du bien-être dès 2004 à travers le Better Life Index de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Quelques années avant, le concept de bien-être subjectif avait été mis de l'avant par Diener, E. et al. (1997) en tant qu'un domaine de la psychologie qui tente de comprendre comment les gens évaluent leur vie: *“ subjective well being refers to how people evaluate their lives, and include variables such as life satisfaction, marital satisfaction, lack of depression and anxiety and positive moods and emotions.”*

Plus tard, dans son ouvrage où les termes bonheur, satisfaction de vie et bien-être subjectif recouvrent le même sens, Zeidan, J. (2012) fait découvrir que le recours aux appréciations subjectives répond au besoin d'avoir des mesures probantes du bien-être ressenti par les individus. L'auteur énumère un certain nombre d'éléments qui ont poussé les chercheurs à s'investir, à partir de données d'enquêtes, dans les auto-évaluations du bonheur. Ces éléments comprennent entre autres le fait que le bonheur est un état subjectif conscient qui ne peut être réduit à certains critères objectifs.

C'est en effet sur cette base théorique que l'on peut se permettre de catégoriser dans la dimension du bien-être subjectif, les indicateurs en lien avec la perception, la satisfaction, les attentes

positives, l'état d'humeur, les émotions et surtout l'utilité tiré de leur engagement dans les décisions qui affectent leur vie, pour les populations cibles des projets faisant objet d'évaluation. Le concept d'acceptabilité sociale, lui aussi, peut être valablement perçu dans cette dimension du bien-être subjectif, même si sous une autre optique, il peut être raisonnablement abordé dans les impacts d'une autre dimension, à part entière, du bien-être qui est l'engagement citoyen.

L'engagement citoyen : dimension incontestable du bien-être

De la participation à l'engagement civique

Fortier, J (2014) place la participation citoyenne au cœur du développement social et finit par conclure que ce dernier englobe tous les types de développement centrés sur l'humain et se déploie grâce à la participation des citoyens et des groupes communautaires qui œuvrent à l'amélioration de la qualité de vie des individus et des communautés.

C'est dans cette perspective d'actions, programmes ou processus, visant le bien-être des individus et des communautés, que la notion de participation citoyenne est abordée par notre démarche d'évaluation.

L'Institut du Nouveau Monde (2014, cité par Fortier, J.) va plus loin en interprétant la participation citoyenne comme l'expression de la citoyenneté à travers la pratique de la participation publique, de la participation électorale et de la participation sociale.

La participation publique renvoie à la contribution aux décisions collective à travers les dispositifs formels régis par des règles clairement établies et ayant pour but l'atteinte d'un objectif formulé explicitement.

Soumise à des règles strictes (âge, lieu de résidence, citoyenneté, etc.), la participation électorale se manifeste dans le vote visant à déterminer ses représentants (qu'elles soient municipales, provinciales, fédérales, associatives ou institutionnelle).

Quant à la participation sociale, celle-ci fait référence à l'implication des individus dans des activités collectives dans le cadre de leur vie quotidienne et, d'après Raymond, É et al (2008, cité par Fortier, J.), elle renvoie à la dynamique des relations entre les personnes et leur milieu.

L'engagement civique, de son côté, va au-delà de la simple participation et incarne tout un travail continu. Un article de Mc. Nicoll, P.(2018) citant le livre *Civic Responsibility and Higher*

Education, paru dans New York Times) réfère l'engagement civique à « *une combinaison des connaissances, des compétences, des valeurs et de la motivation pour faire la différence* ».

Dans le sens où nous voulons l'aborder, la définition du concept d'engagement citoyen ne s'éloigne point de la réflexion développée par Matos, H (2008) sur l'engagement civique¹:

« L'expression « engagement civique » doit être comprise non seulement dans un sens institutionnel, mais principalement dans une conception liée aux actions visant le bien-être de la communauté, soit-elle locale ou globale, en apportant des bénéfices pour l'individu et la collectivité »

Dans tous les cas, la participation citoyenne dans sa conception par Fortier, la participation sociale telle qu'entendue par l'Institut du Nouveau Monde et l'engagement civique dans le sens de Matos décrivent mieux ce que l'arrondissement de RDP-PAT a voulu mettre en œuvre à travers le projet « Transformons nos parcs ».

Le budget participatif

Selon Querrien, A. & Maigret, É. (2000), l'expérience du budget participatif a été initialement lancée par le Parti des Travailleurs dans la municipalité brésilienne de Porto Alegre à partir des années 1990 et repose sur l'association des citoyens au processus d'allocation des investissements.

Cependant, Thibault, A. et al. (2000) avance que déjà auparavant au cours des années soixante, les premières expériences modernes de participation des Québécois et des Québécoises à la prise de décision sur des objets collectifs et publics ont eu lieu. Ces auteurs citent en exemples les expériences d'animation du quartier de la Petite Bourgogne à Montréal, de planification participative du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec et de la réflexion des citoyens à la Commission Parent.

D'après le site web du CEUM, des centaines de villes dans le monde, dont New York, Paris et Boston, mènent aujourd'hui des processus de budget participatif où des milliers de citoyens proposent des projets allant de places publiques, à des jardins collectifs, à des infrastructures sportives et autres projets significatifs à leurs yeux et les municipalités québécoises emboîtent le pas et sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans ce mouvement.

¹Pour simplifier la compréhension, l'adjectif « **citoyen** » sera confondu à « **civique** » à travers ce rapport.

L'engagement citoyen, une démarche prônée par le PMVI et une dimension privilégiée du bien-être

Le déploiement du PMVI étant une occasion pour Hydro-Québec à saisir afin de favoriser son lien avec le milieu d'accueil de ses infrastructures de transport d'électricité, la consultation citoyenne est maintenant requise dans la sélection des projets à soutenir, tel que précisé dans la Directive 01 et le guide d'application à l'intention des employés.

La Directive précise que « *Les organismes admissibles sont invités à mettre en place des mécanismes de participation citoyenne, selon des modalités qu'ils détermineront, afin d'inciter la population à s'impliquer dans le choix ou le développement des initiatives* ».

Par ailleurs, dans son guide d'application à l'intention des employés, Hydro-Québec invite les organismes admissibles à mettre en place, préalablement et dès que possible, des mécanismes de participation citoyenne, selon des modalités qu'ils déterminent, afin d'inciter la population à s'impliquer dans les initiatives.

Vu sa prépondérance dans les textes sur le bien-être² et sa place dans la culture et dans les valeurs prônées par Hydro-Québec, cette dimension mérite une attention particulière dans l'évaluation des projets du PMVI. Ce sont essentiellement ces considérations qui ont motivé la sélection du projet « Transformons nos parcs » dont l'évaluation se focalisera sur sa démarche de budget participatif, un aspect particulier de l'engagement citoyen et une dimension incontestable du bien-être.

Le bien-être face aux inégalités

Les enjeux d'inégalités ne sont pas à exclure du domaine du bien-être. Cependant, pour des motifs de délimitation du cadre d'évaluation, ces aspects ne seront pas assez développés. Seulement, une piste de réflexion particulièrement sur la justice environnementale sera proposée aux intéressés à travers quelques références à la littérature ouvrant des liens avec les thèmes évalués. Dans tous les cas, les inégalités de tous genres sont susceptibles de compromettre les résultats de toute initiative visant à améliorer le cadre de vie des collectivités, dans la mesure où elles ne sont pas atténuées ou simplement contrôlées.

Sur les inégalités du genre par exemple, Vélo-Québec (2021) à travers *l'État du Vélo au Québec en 2020* donne des statistiques assez riches sur les écarts à combler au niveau de la parité femmes-

² La dimension **engagement citoyen** apparaît dans les dimensions considérées par l'OCDE sous l'étiquette "Engagements civiques", dans l'Indice canadien du Mieux-être sous la rubrique "Participation démocratique" et dans les résultats du Projet TIESS sur l'évaluation et la mesure d'impact social en économie sociale sous l'indicateur de "Participation à la vie publique"

hommes chez les cyclistes au Québec alors que Terrier, C. (2016) avait découvert bien auparavant que l'espace public est un lieu où les inégalités s'expriment notamment celles du genre.

La notion de justice environnementale quant à elle renvoie selon Blanchon et al. (cités par Ballet, J. et al.) à deux types d'approches : une approche « *bottom-up* » qui part des mouvements locaux protestant contre des injustices qu'ils estiment subir en lien avec les conditions environnementales et une approche « *top-down* » qui s'initie dans les politiques de développement durable visant à tenir compte des questions d'équité dans la préservation de l'environnement.

En Amérique, le débat sur la justice environnementale est centré sur les effets des pollutions sur la santé et la qualité de vie des populations minoritaires alors qu'en Europe il se focalise plutôt sur les liens entre les inégalités spatiales et géographiques et les inégalités environnementales (Ballet, J. et al., 2015).

Selon l'IFEN (cité par Blanchon, D., Moreau, S. & Veyret, Y., 2009), la justice environnementale est abordée sous 4 aspects à savoir les inégalités territoriales, les inégalités d'accès à l'urbanité et au cadre de vie, les inégalités par rapport aux nuisances et aux risques et les inégalités dans la capacité d'action et d'interpellation de la puissance publique pour la transformation du cadre de vie.

Il importe aussi de mentionner dans cette perspective d'inégalités les risques liés au phénomène d'éco-gentrification. Selon Béliveau Côté, G. (2018), les initiatives de développement de l'espace urbain (dont les infrastructures de loisir, les espaces verts, etc.) ont tendance à se confondre avec une vision entrepreneuriale du développement où l'espace urbain est compris comme un bien consommable que l'on peut transformer dans le but de faire fructifier un investissement qui se manifeste, notamment, par une hausse de la valeur des bâtiments pour les promoteurs immobiliers et une hausse des taxes foncières pour les municipalités. Ces transformations ont donc le potentiel de rendre les quartiers plus attrayants pour une clientèle plus aisée au détriment des populations plus vulnérables.

5 APPROCHE ÉVALUATIVE ET MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

5.1. APPROCHE ÉVALUATIVE

Le choix de l'approche évaluative dépend en partie de l'étape à laquelle se retrouve le programme ou le projet dans son cycle. Dans ce sens, il importe de préciser ici qu'à voir leur contextes et leur cycles de vie, les projets sélectionnés se prêtent bien à une évaluation de résultats pour le projet de la piste cyclable et à l'évaluation du processus pour la démarche de budget participatif. De ce fait, *l'évaluation axée sur l'utilisation* qui tente d'optimiser la mise en œuvre des recommandations qui seront issues de l'évaluation et *l'évaluation axée sur la théorie* se prêtent valablement aux projets qui seront évalués. Le fondateur de la première approche (Patton) propose d'impliquer directement dans le processus d'évaluation ceux qu'il qualifie d'« *utilisateurs principaux* » (habituellement les gestionnaires des programmes), du tout début à la toute fin (PATTON, M.Q, 2008). C'est ainsi que, dans notre cas, deux cadres d'Hydro-Québec ont été associés à la démarche faisant valoir les besoins informationnels de l'organisation afin de produire des questions d'évaluation qui reflètent ses attentes quant au besoin d'amélioration du programme. Quant à la seconde approche (basée sur la théorie), elle consiste principalement en l'élaboration de la théorie du programme, c'est-à-dire, la description de l'intervention, de ses objectifs et des liens qui existent entre les différents éléments du programme.

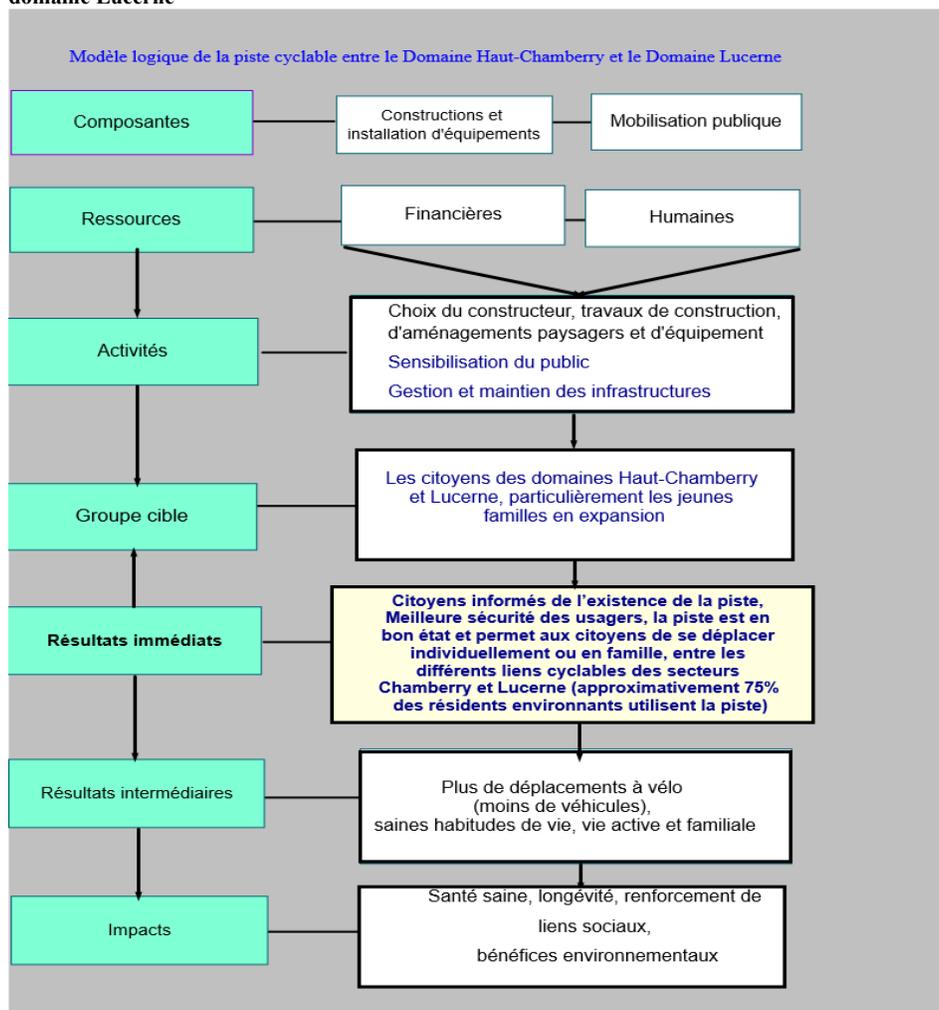
5.2. LES MODÈLES LOGIQUES DES PROJETS

Le *Guide d'élaboration de modèles logique de programme* publié par l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux Estrie (2004) définit le modèle logique comme « *un moyen d'organiser de façon systématique et de présenter visuellement, tels que vous les comprenez, les liens qui unissent les ressources dont vous disposez pour faire fonctionner un programme, les activités que vous avez planifiées et les résultats que vous souhaitez obtenir* ».

L'élaboration du modèle logique rentre dans l'étape divergente de la planification de l'évaluation. Cette étape consiste précisément en une collecte d'informations et de données qui sont censées permettre de décrire le projet et ses éléments essentiels. Les sources de ces informations sont la recension documentaire, les entretiens auprès de certaines parties prenantes, l'étude ou l'analyse des données administratives et financières, les rapports d'évaluation antérieurs, le site web de

l'organisme, etc. Pour ce qui est des projets sélectionnés, les fiches d'initiative, les documents internes, la littérature et les entrevues-semi dirigées avec des responsables des projets respectifs ont permis d'élaborer une représentation concrète des deux projets et de leurs éléments constitutifs. Ces représentations ont précisé en quoi consistent les projets, comment ils ont été mis en œuvre sur le terrain, et les changements que l'on souhaitait voir auprès de la population cible.

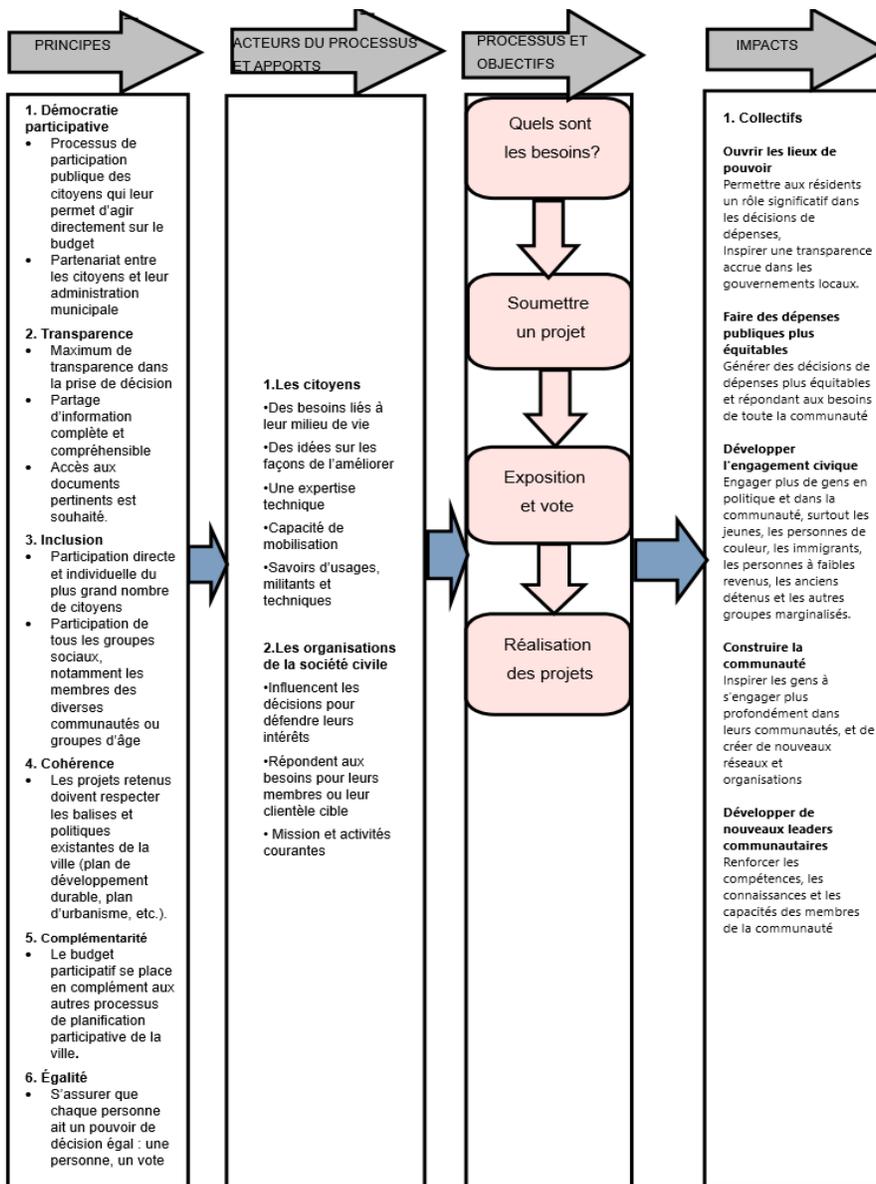
Figure 2 : Modèle logique du projet de la piste cyclable entre le domaine Haut-Chamberry et le domaine Lucerne

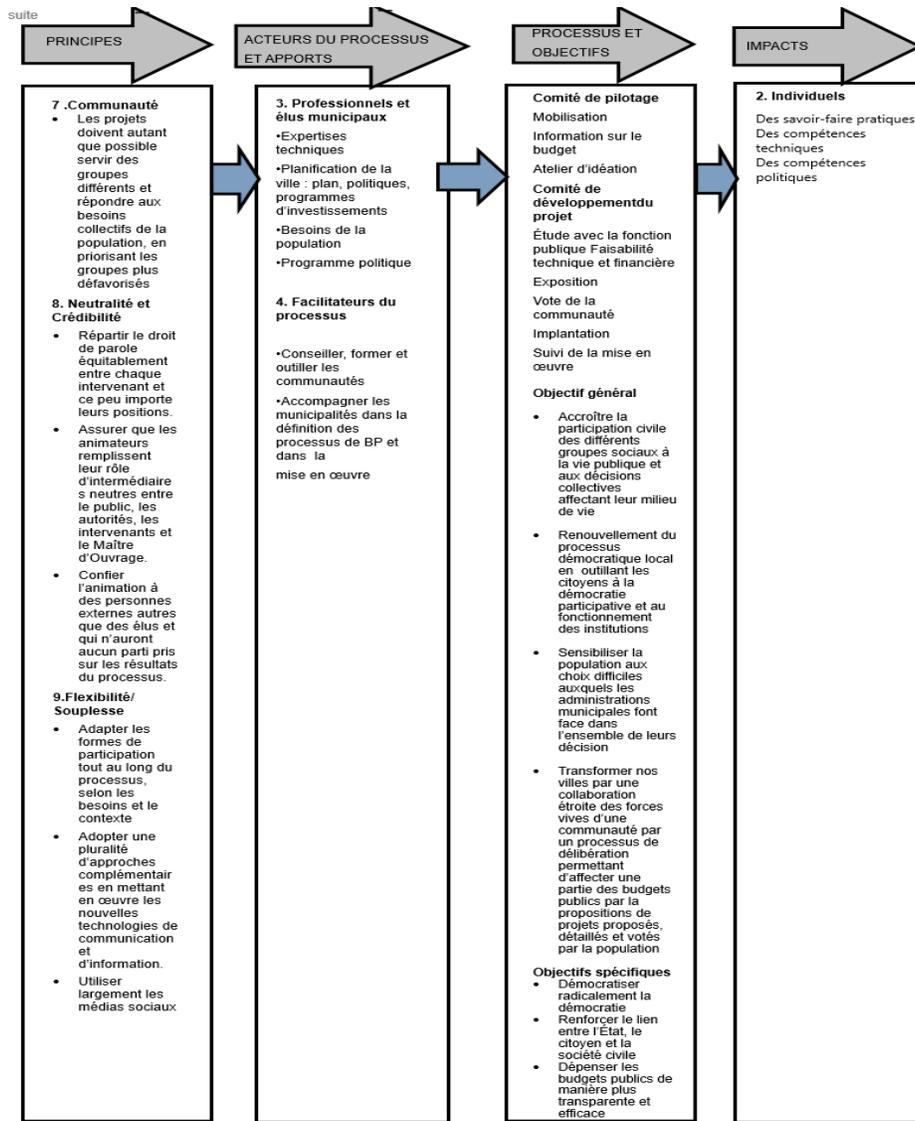


Dans leur ensemble, les résultats illustrés dans le modèle logique du projet de la piste cyclable se reproduisent sous forme d'une série de résultats, l'un menant au suivant jusqu'à la production d'impacts.

Vu le temps écoulé entre la fin de travaux de construction et aujourd'hui, l'évaluation se focalisera sur les activités et les résultats immédiats, ces derniers faisant référence aux changements relatifs au degré de sensibilisation, aux connaissances, aux aptitudes, etc. que le projet devrait avoir produit au sein de la population cible. Il s'agit en quelques sortes des caractéristiques de la mise en œuvre du projet. En effet, selon le cadre d'évaluation adopté, dès la mise en place du projet, les résultats intermédiaires, tout comme les impacts, ne pourront pas être envisagés avant 3 ans. Cela veut dire que les indicateurs en lien avec les dimensions santé et les liens sociaux qui se rattachent aux impacts pourront faire l'objet d'évaluations futures. Par ailleurs, le bien-être subjectif, étant étroitement liés à la satisfaction et aux attentes des usagers vis-à-vis de la piste, retiendra le questionnement d'évaluation car il est susceptible d'être observé à n'importe quel stade d'exécution du projet.

Figure 3 : Modèle logique de l'approche du budget participatif (adapté à partir du modèle du CEUM – Budget participatif - document interne de travail, 2017)





Concernant l'approche du budget participatif, son modèle logique va se baser sur la « *logique de consultation* » empruntée des formes fondamentales de la participation citoyenne développées par Roux A. (2011). Selon cette logique, la démocratie participative vient compléter la démocratie représentative. Il s'agit d'aller recueillir la parole, les idées, l'expertise d'usage de la diversité des personnes concernés par un projet (consultation ciblée) ou par un objet commun (consultation

structurelle, exemple conseil de quartier sur un territoire). Bref, il s'agit de construire une délibération préalable à la décision.

Ensuite, elle va emprunter la forme et le fond du modèle élaboré par le Centre d'Écologie Urbaine de Montréal³ et être enrichi au niveau des principes par les ajouts de certains des principes et conditions de réussite de la participation publique énoncés par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.

Il existe un certain nombre de principes et de conditions généralement reconnus par les praticiens et jugés essentiels pour assurer la crédibilité et la légitimité des dispositifs de participation mis en place et parvenir à une participation significative du public au processus décisionnel. C'est dans ce cadre que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec a publié une liste de Principes et conditions de réussite de la participation publique mise en œuvre au sein des Municipalités, soit la Participation précoce, la Transparence et la clarté du processus, le Partage d'information de manière proactive et l'appui des participants, l'Équité et le respect, la Neutralité et la crédibilité, la Flexibilité/souplesse, la Recherche de coopération et enfin l'Obligation de rendre compte aux parties prenantes.

À la lumière de ce modèle, l'évaluation s'est focalisée sur les principes et le processus. Après tout, la singularité de la démarche, de même que la durée qui sépare sa mise en œuvre et le moment d'évaluation ne sont pas opportunes à une évaluation d'impacts.

5.3. LES MATRICES D'ÉVALUATION DES PROJETS

L'objet d'évaluation ayant été défini, le cadre théorique identifié, de même que l'approche qui sera privilégiée, il est ici le moment d'aborder les questions plus précises qui permettent d'identifier les méthodes de recherche. Cela ouvre à l'étape convergente de la planification de l'évaluation. À cette étape, sous la forme des tableaux dits matrices d'évaluation, les questions spécifiques sont définies auxquelles la démarche permettra de répondre. Ensuite, il faut, pour chacune des questions, sélectionner les indicateurs cohérents qui précisent les éléments concrets qui vont être mesurés ou documentés afin de répondre aux questions d'évaluation ainsi que des seuils de réussite. Ces derniers précisent une norme ou une cible à atteindre pour les indicateurs sélectionnés.

Les questions d'évaluation sont généralement dérivées des questions fondamentales (des thèmes qui seront évalués) tout en les adaptant au contexte de l'objet à évaluer ainsi qu'aux besoins des

³ CEUM.2017. – Budget participatif - Modèle logique (document de travail interne)

parties prenantes privilégiées. Les questions fondamentales portent généralement sur la pertinence et le rendement des programmes. En plus des questions fondamentales et des consultations réalisées au cours de l'étape divergente de la planification, d'autres sources d'inspiration pour formuler les questions d'évaluation sont l'approche évaluative retenue, la documentation consultée, des évaluations antérieures du même programme ou de programmes semblables et le modèle logique.

Matrice d'évaluation du projet de la piste cyclable entre le domaine Haut-Chamberry et le domaine Lucerne

La matrice d'évaluation du projet de la piste cyclable s'est appuyée sur les questions fondamentales ci-dessous, lesquelles questions sont naturellement orientées vers le changement au niveau du bien-être dans le milieu d'accueil qui est imputable à la mise en place de la piste:

- ❖ Dans quelle mesure les résultats immédiats⁴ du projet par rapport à ses cibles, à sa portée, à sa conception (liens et la contribution des activités aux résultats) ont-ils été atteints?
- ❖ Quelle est le niveau de perception, chez la population cible, du lien entre les activités, les résultats immédiats du projet et le bien-être?

Les questions fondamentales ci-dessus interpellent à un petit éclairage sur la problématique du lien entre le bien-être et la mise en place d'une infrastructure de loisir comme une piste cyclable ainsi qu'une description des sources de données.

Une boîte noire à ouvrir

La théorie sociale, de même que la théorie du programme permettent d'établir un lien sans équivoque entre l'existence d'une infrastructure de loisir (à l'instar d'une piste cyclable) et le bien-être des usagers. Cependant, des conditions particulières contribuent négativement ou positivement à ce lien. Ce sont ces conditions qui font l'objet d'une analyse exploratoire des données à recueillir auprès des usagers de la piste, mais aussi des agents responsables au niveau de la municipalité. Cette étape de la démarche correspond exactement à une tentative pour l'évaluateur d'ouvrir la "boîte noire" qui s'interpose entre les activités et les résultats immédiats du projet (cf. modèle logique du projet).

Les sources de données

Pour une piste cyclable, les indices du bien-être ne peuvent être mieux recherchés qu'auprès de ses usagers. Par ailleurs, les responsables ou encore mieux les rapports administratifs sont susceptibles de disposer d'informations pertinentes dans le cernement des liens recherchés par les questions fondamentales ci-dessus précisées.

⁴Vu la période écoulée entre la fin des travaux et la date d'évaluation, on ne pouvait pas parler de résultats intermédiaires ni d'impacts.

Matrice d'évaluation du budget participatif entrepris par le projet « Transformons nos Parcs » dans l'arrondissement RDP-PAT

La démarche d'évaluation du processus de budget participatif s'est appuyée sur deux questions fondamentales suivantes :

- ❖ Dans quelle mesure le processus a-t-il répondu aux principes du budget participatif?
- ❖ Dans quelle mesure le processus a-t-il permis aux groupes sociaux des districts visés de participer à la vie publique et de prendre part aux décisions qui influencent leur milieu de vie?

Pour trouver les réponses aux questions ci-dessus, un creusement dans les questions plus précises sur le processus ayant été mené par l'arrondissement avec l'appui du CEUM était indispensable. Les sources de données ont été essentiellement une entrevue avec la Cheffe de division Relations avec les citoyens et communications à l'arrondissement de RDP-PAT, la Chargée de projets et développement, au CEUM et les documents internes du projet. Aussi, deux membres du comité de pilotage du projet, l'une étant conseillère d'arrondissement et l'autre issu du milieu communautaire ont été interrogés, pour avoir une vue plus complète sur la démarche.

Les matrices d'évaluation des deux projet se trouvent en annexes de ce rapport.

5.4. MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

Tout d'abord, il importe de rappeler que la démarche dont il est question ici consiste en une évaluation de résultats, qui tente d'établir un lien de causalité entre la mise en œuvre d'un projet et les changements observés chez la population visée ainsi qu'une évaluation du processus qui permet de constater dans quelle mesure la démarche a été mise en œuvre tel que prévu ou recommandé par la pratique.

Pour préserver la fiabilité des résultats, une rigueur méthodologique a appuyé la démarche en tout accord avec la conception de DUMAINE, F. (2012, P.95) de l'action évaluative :« *un processus dont la rigueur définit essentiellement sa valeur* ».

En principe, toute démarche d'évaluation est basée sur une série de questions de recherche auxquelles l'évaluateur tente de répondre. Pour arriver aux questions précises sur les éléments à explorer, des modèles logiques ont été conçus permettant de visualiser les liens entre les intrants, les activités, les extrants et les effets escomptés de chacun des projets faisant l'objet d'évaluation. Ensuite, en parfaite fidélité avec le cadre et l'approche d'évaluation initialement adoptés, les questions spécifiques d'évaluation, les indicateurs et les seuils de réussite ont été précisés dans les matrices d'évaluation pour chacun des projets.

Afin de colliger et analyser les données utiles à l'évaluation, les questions posées nous ont invité à recourir à une combinaison de méthodes de recherche essentiellement qualitatives qui sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Les méthodes de recherche utilisées pour colliger les données d'évaluation

Projet de la piste cyclable		
Méthodes	Outils	Contraintes
Analyse documentaire	Ouvrages, articles, rapports, sites web	<ul style="list-style-type: none"> • La sélection des ouvrages, articles pertinents ou rapports n'est pas facile pour un cadre théorique aussi vaste • Tous les documents ne donnent pas les informations complètes
Entretiens semi-dirigés	Guide d'entretien MS Teams	<ul style="list-style-type: none"> • La présence de l'évaluateur est en soi une source de biais • Le contexte de la pandémie de covid-19 a exclu les entretiens face-à-face alors qu'ils sont plus conviviaux et susceptibles de donner beaucoup plus d'informations • La disponibilité des participants n'est pas toujours compatible avec le calendrier d'activités établi au début du mandat
Observation	Visites de sites	<ul style="list-style-type: none"> • Le contexte de la pandémie de covid-19 n'a pas rendu facile le contact physique pour mener des entretiens avec les usagers sur les lieux des projets • Le climat (soleil accablant) aux jours des visites
Sondage	Questionnaire en ligne	<ul style="list-style-type: none"> • Le temps limité et le contexte de la pandémie de covid-19 n'ont pas été favorables à une distribution porte à porte et ont en quelques sortes limité le taux de réponse • Manque d'accès aux courriels d'une partie des répondants potentiels • Le questionnaire auto-administré ne donne pas toujours les informations fiables • Le questionnaire en ligne exige aux répondants une bonne compréhension de la langue et des compétences en usage de l'ordinateur ou du téléphone intelligent • Méthode inflexible une fois que la collecte de données a commencé
Démarche du budget participatif		
Analyse documentaire	Rapports et documents internes du CEUM, ouvrages, articles	Les mêmes que ci-dessus
Entretiens semi-dirigés	Guide d'entretien, MS Teams, Google Meet, Téléphone	Les mêmes que ci-dessus
Observation	Visites de sites	Les mêmes que ci-dessus

Pour le projet de la piste cyclable, en plus du fait que le bien-être correspond à un ressenti immédiat, un degré de satisfaction, le choix du sondage des utilisateurs a été inspiré par le consensus sur l'affirmation de Ruut Veenhoven - fondateur de la World Database of Happiness et pionnier des études sur le bien-être- (cité par Pawin, R., 2014) selon laquelle « *Happiness can be*

assessed only by asking people about it. This is at least true for “overall happiness” and “contentment”». Concernant le choix des participants, le sondage a visé les résidents des deux secteurs, Haut-Chamberry et Lucerne (approximativement 1000 ménages) et le questionnaire adressé à 565 résidents dont les courriels étaient accessibles. L’entretien semi-dirigé a été mené avec la Responsable des loisirs, Culture et de la vie communautaire à la Municipalité des Cèdres.

Quant au projet du budget participatif, les entretiens ont été conduits avec respectivement la Cheffe de division Relations avec les citoyens et communications à l’arrondissement de RDP-PAT, la Conseillère d’arrondissement/District Rivière-des-Prairies, le directeur de la Corporation de développement communautaire de La Pointe, tous ayant été membres du comité de pilotage, et enfin avec la Chargée de projets et développement au Centre d’Écologie Urbaine de Montréal.

Pour ce qui est de l’analyse des données colligées, le cadre utilisé tente d’établir d’une part une relation de causalité entre une intervention (projet) et les résultats observés et la correspondance du processus observé aux principes fondamentaux d’autre part. Spécifiquement, il s’agit de l’analyse statistique qualitative pour le projet de la piste cyclable et l’analyse des données secondaires et des notes d’entrevue pour le projet du budget participatif. En outre, l’analyse thématique a permis de résumer une grande quantité de données en un sommaire de taille raisonnable et la triangulation, c’est-à-dire, la corroboration des résultats par les données de diverses sources, de valider les constats ou résultats d’évaluation.

6 RÉSULTATS

Le mandat de la présente évaluation n’était pas orienté à détecter les enjeux ou les anomalies particuliers. Il s’agit plutôt d’une démarche qui se veut exploratoire et qui a abouti aux constats ci-dessous sur les deux projets évalués:

6.1. SUR LA PISTE CYCLABLE AYANT ÉTÉ MISE EN ŒUVRE PAR LA MUNICIPALITÉ DES CÈDRES

- ✚ En tout, 86 résidents ont répondu au sondage dont 76 (88%) ont déjà utilisé la piste.
- ✚ Une année après son inauguration, la communauté de bénéficiaires du projet de la piste cyclable reliant les domaines résidentiels Haut-Chamberry et Lucerne perçoit déjà à un niveau très élevé (95% des répondants) la contribution de la piste sur leur bien-être. Les attentes portent

essentiellement sur une meilleure santé physique et mentale (79% des répondants) et sur une plus grande confiance envers leur ville (27% des répondants);

- ✚ Les résidents des deux secteurs se disent satisfaits de l'usage qu'ils font de la piste cyclable (94% des répondants) et du processus de sa mise en place (plus de la moitié des répondants);
- ✚ La majorité de ses usagers (70% des répondants) estiment que la piste a permis d'améliorer le niveau général de leur sécurité;
- ✚ Des changements attribuables à la piste sont déjà observés dans les habitudes de vie des usagers de la piste (plus de la moitié des répondants);
- ✚ Plus de la moitié des répondants n'ont pas de suggestions particulières pour améliorer l'utilisation de la piste, Par ailleurs, quelques propositions d'aménagements susceptibles d'influencer positivement l'utilisation de la piste (notamment des prolongements reliant la piste au réseau cyclable existant ainsi que des entretiens paysagers) sont émises par certains usagers.

6.2. SUR LA DÉMARCHE DU BUDGET PARTICIPATIF AYANT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE PAR L'ARRONDISSEMENT RDP-PAT

Les entretiens menés et la revue documentaire ont permis de constater que :

- ✚ Les canaux d'émission d'idées et les modes de vote utilisés sont assez diversifiés, adaptés et accessibles, pour permettre aux citoyens d'agir directement sur le budget;
- ✚ La distribution des rôles et responsabilités, la clarté et l'objectivité des critères établis, l'ouverture aux discussions ont été observés le long du processus;
- ✚ Les données font état d'existence d'outils et de ressources pour diffuser une information claire, fiable et complète à toutes les étapes du processus;
- ✚ Les acteurs clés s'accordent sur le fait que les niveaux de participation des citoyens aux activités et au vote sont satisfaisants, pour une démarche aussi peu ordinaire et novatrice qu'est le budget participatif;
- ✚ Les résultats du sondage (lancé en même temps que le vote) confirment que les aînés, les détenteurs du diplôme collégial, les détenteurs du diplôme universitaire et les femmes ont participé à la démarche dans une proportion plus que proportionnelle au profil de la population. Quant aux minorités visibles, le processus a permis de rejoindre ces catégories dans des proportions similaires au profil de la population. Aussi, le sondage a permis de constater que la démarche a stimulé la participation d'une couche qui n'avait pas l'habitude de participer aux élections municipales (15% des participants). En revanche, les données

démontrent une participation réduite (moins proportionnelle) des jeunes, des hommes et des moins scolarisés.

- ✚ Une cohérence avec les plans et politiques de l'arrondissement et avec la réglementation municipale s'observe déjà dans les critères d'admissibilité préétablis pour développer les projets;
- ✚ Les projets prioritaires se trouvent en adéquation avec les plans stratégiques et les plans de développement de l'arrondissement et la nouvelle démarche se veut un complément de valeur par rapport aux formes classiques de consultation citoyenne ayant toujours été appliquées dans l'arrondissement;
- ✚ Les acteurs clés estiment que les organismes communautaires ainsi que les élus ont été suffisamment impliqués dans la démarche.
- ✚ Les intervenants s'accordent sur la crédibilité du comité de pilotage et des équipes d'animation, laquelle crédibilité est renforcée par le recours à l'expertise du CEUM;

6.3. DISCUSSION DES RÉSULTATS

En réponse aux questions fondamentales posées lors de la phase convergente de cette démarche d'évaluation du projet de la piste cyclable, le sondage permet de constater que les résultats immédiats de la piste cyclable ont été atteints au-delà des attentes des parties prenantes. À titre d'exemple, alors qu'au début de la démarche la Responsable des loisirs, culture et de la vie communautaire /Municipalité des Cèdres estimait que la municipalité s'attendait à un taux d'utilisation de 75% de la piste à la fin du projet, 88% des résidents des deux secteurs ayant répondu au sondage utilisent déjà la piste.

L'état actuel de la piste assure un accès et un déplacement sécuritaires à la majorité de ses usagers et elle contribue déjà au bien-être subjectif dans sa conception originale par Zeidan, J. (2012) et telle qu'elle est déjà intégrée dans le Better Life Index de l'OCDE (2014). En effet, la piste procure un niveau de perception de sa contribution au bien-être des usagers et un degré de satisfaction de l'usage très élevés et, chez la majorité des usagers, les attentes positives au sujet d'une meilleure santé physique et mentale.

Concernant la démarche suivie par le projet "Transformons nos parcs", concordant à la définition de la démocratie participative de Roux, A. (2011) et intégrant une bonne partie des principes et condition de réussite de la participation publique énoncés par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec, les principes du modèle logique du CEUM (2017) sont

bien observés. En effet, les formes et les canaux de participation utilisés sont ouverts à une participation directe et inclusive des citoyens. Cependant, comme le confirment les intervenants interviewés, le succès dépend largement de l'efficacité des méthodes de vulgarisation utilisées et de l'implication suffisante d'organismes représentatifs de la communauté.

7 RECOMMANDATIONS

À la lumière des constats d'évaluation ci-dessus, deux volets de recommandations sont adressés aux organismes admissibles et aux gestionnaires du PMVI.

7.1. SUR LES INFRASTRUCTURES MISES EN ŒUVRE

Les travaux jusqu'ici mis en œuvre méritent, en plus d'une maintenance régulière, des bonifications ci-dessous qui permettraient de maximiser l'utilité et donc les chances d'impacts sur le bien-être des collectivités bénéficiaires, d'autant plus que certaines d'entre elles ont été suggérées par les utilisateurs.

Sur la piste cyclable/Les Cèdres : une ligne séparatrice des sens de circulation assurant un mouvement plus aisé et sécuritaire, un banc de repos au point d'entrée du côté du Domaine Lucerne, les plaques d'informations historiques ou touristiques de la région et un prolongement vers le développement de Pointe des Cascades.

Sur l'aire de repos "Halte culturelle"/Pointe-aux-Trembles : Extension de l'espace couvert, aménagement des allées pavées reliant l'aire et le parking de la bibliothèque d'un côté et la piste cyclable à proximité d'un autre côté, une plaque permanente d'informations sur l'historique et les parties prenantes du projet.

7.2. PISTES D'AMÉLIORATION DES CADRES DE MISE EN ŒUVRE, DE GESTION, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES PROJETS

Aux organismes admissibles :

Pour tous les projets en général, un plan de suivi de la mise en œuvre, d'évaluation d'impacts ainsi qu'une stratégie de communication continue à la communauté seraient des outils essentiels aux organismes admissibles. En effet, le développement d'une stratégie d'évaluation tôt dans le processus permet de bien articuler les objectifs du projet et de réfléchir à la façon d'atteindre les objectifs tandis que la mesure des progrès accomplis assure que le projet soit toujours sur la bonne

voie. Ainsi, dans la mesure du possible, la désignation d'une personne pour diriger l'évaluation du projet, laquelle personne s'assurera que les données sont rassemblées tout au long du projet est indispensable.

Particulièrement pour le budget participatif :

- Un renforcement de la stratégie existante de mobilisation de la population par des ressources et des outils additionnels ainsi que des activités de vulgarisation bien ciblées mettant à profit des relations directes avec le milieu communautaire permettraient d'inclure le plus grand nombre de citoyens dans la conception et la mise en œuvre des projets;
- Une plus large utilisation des nouvelles technologies de communication et d'information et des médias sociaux en particulier, ensemble avec la promotion d'une culture d'intégrité et d'approches basées sur la confiance et la bonne foi permettraient d'atteindre le groupe de jeunes générations, tout en allégeant les systèmes de contrôle coûteux, fastidieux et limitatifs;
- Une stratégie de mobilisation de la participation et d'inclusion des groupes communautaires ayant tendance à être défavorisés (à faibles niveaux de scolarité, à revenus faibles, issus des minorités visibles, itinérants, vivant avec handicap, etc.) devrait être intégrée dans la démarche;
- Le niveau de partenariat observé à travers le comité de pilotage du budget participatif à RDP-PAT devrait servir de modèle tant pour les cycles ultérieurs de la démarche que pour les projets futurs, au même arrondissement ou ailleurs au Québec;
- Un échéancier plus large que de 6 mois pour la démarche de budget participatif permettrait une plus grande mobilisation, une plus grande participation et donc un éventail beaucoup plus large d'idées et des projets répondant le mieux aux besoins des citoyens.

À la gestion du PMVI :

Des mécanismes d'évaluation des conditions générales de réalisation des initiatives, des domaines d'activités admissibles en général, et des principes de la participation citoyenne en particulier, devraient être intégrés dans la gestion quotidienne du PMVI.

8 CONCLUSION

Dans le but d'évaluer l'impact des projets sélectionnés sur le bien-être des populations bénéficiaires, le mandat nous confié nous a engagé à une démarche purement exploratoire à double types d'évaluations (évaluation des résultats et évaluation du processus). L'approche d'évaluation adoptée, le contexte et le délai entre la mise en œuvre des projets et la date d'évaluation nous ont poussé à focaliser sur les résultats immédiats plutôt qu'aux d'impacts. Ainsi, les méthodes et les outils utilisées ont conduit aux constats et aux recommandations utiles tant aux instances stratégiques qu'opérationnelles dans la réalisation des étapes ultérieures des projets en cours mais aussi et surtout dans la conception et la mise en œuvre des projets futurs.

Sur le projet « piste cyclable/municipalité des Cèdres

Les résultats du sondage confirment l'existence d'un lien entre l'utilisation de la piste cyclable et le bien-être de ses utilisateurs. La sécurité, la santé et le loisir sont les principaux domaines d'utilité offerts par la piste aux résidents des Domaines Haut-Chamberry et Lucerne. Ces résultats confirment, en effet, la thèse du bien-être subjectif (Diener, E. et al, 1997; Zeidan, J., 2012) mais aussi réaffirment la dimension santé du bien-être (Santé Canada, 2021, INSPQ, 2017, OMS, 2010).

Sur le projet « transformons nos parcs/Arrondissement de RDP-PAT

La démarche de budget participatif entreprise par l'arrondissement répond de façon suffisante aux principes et aux conditions généralement reconnus par les praticiens comme garants d'une participation directe, effective et inclusive des citoyens au processus décisionnel. En agissant ainsi, l'arrondissement a vraisemblablement bâti un pont vers le bien-être de ses citoyens, car des résultats immédiats déjà observés confirment la satisfaction des citoyens participants et le renforcement de liens sociaux, dimensions indéniables du bien-être subjectif. En effet, le rapport de synthèse du Centre d'Écologie Urbaine de Montréal fait déjà état du renforcement de confiance envers l'administration d'arrondissement, de l'émergence de nouveaux réseaux et de relations, des nouvelles formes de partenariat dans les activités de mobilisation sur le terrain, des nouvelles personnes rejointes (15 % des participants n'avaient pas l'habitude de participer aux élections municipales) et d'un changement de dynamique dans l'implication citoyenne dans les décisions qui affectent la vie publique. Seul un travail d'évaluation d'impacts à un plus long terme permettra d'en dire plus.

Dans l'ensemble, l'évaluations dévoile qu'à travers ses financements et moyennant une collaboration avec les organismes admissibles, le PMVI contribue au bien-être des collectivités

d'accueil des projets mis en œuvre. Pour garantir la pérennité de ces résultats qui sont, à vrai dire, des préalables d'impacts, l'implication des citoyens dans le système de gestion quotidienne des projets mis en œuvre et un cadre de suivi et d'évaluation s'avèrent indispensables.

Sur le plan méthodologique du mandat

Le bien-être est concept qui ne peut pas être évalué dans un stage de 4 mois, ni immédiatement ou seulement après quelques années dès la mise en place du projet. Ainsi la sélection des dimensions, des indicateurs à explorer et surtout des participants au sondage n'était pas du tout immunisée contre tout biais, dans la mesure où le recueil des données quantitatives et qualitatives complètes requiert naturellement du temps et des ressources qui n'étaient pas à la portée du mandat.

De plus, le sondage en ligne (imposé non seulement par la limite temporelle mais aussi par la pandémie), de même que les défis d'accès aux données personnelles (le sondage n'a été lancé qu'aux résidents dont les adresses courriels étaient accessibles par Hydro-Québec) ont eu leurs implications par rapport au taux de réponse.

Par ailleurs, devant une culture d'évaluation non encore généralisée à tous les milieux, l'accès aux ressources humaines et aux données essentielles n'a pas été sans obstacles. Les efforts supplémentaires étaient parfois requis pour rassurer les parties prenantes, surtout celles des milieux décentralisés.

Au bout du compte, le mandat a permis d'observer de plus près le lien potentiel entre une synergie d'efforts d'acteurs privés, publics et communautaires sur les projets publics et le bien-être des collectivités d'accueil. Ainsi, en commanditant un tel travail d'évaluation, HYDRO-QUÉBEC, au-delà du financement, a ainsi contribué à une noble cause, à savoir la redevabilité vis-à-vis du public. C'est-à-dire la responsabilité des organisations tant publiques que privées de s'assurer que les fonds dépensés pour le bien public débouchent effectivement (ou aient les chances de déboucher) sur le bien public.

Pour le futur, tant au niveau du mandant (Hydro-Québec) que du côté des organismes admissibles, un cadre d'évaluation et des ressources y dédiées de façons permanentes permettraient de pérenniser les impacts de ces interventions qui, aujourd'hui, révèlent les germes d'un développement centré sur l'être humain.

9 BIBLIOGRAPHIE

1. Agende de développement de réseau locaux de services de santé et de services sociaux Estrie.(2004).*Guide d'élaboration de modèles logiques de programme : utiliser les modèles logiques pour coordonner la planification, l'action et l'évaluation*, Direction de santé publique et de l'évaluation, Service soutien méthodologique et évaluation, Québec, Canada.
<http://www.santecom.qc.ca/BibliothequeVirtuelle/Estrie/2921776294.pdf>
2. Ballet, J., Bazin, D. & Pelenc, J. (2015). Justice environnementale et approche par les capacités. *Revue de philosophie économique*,16, 13-39.
<https://doi.org/10.3917/rpec.161.0013>
3. Béliveau Côté, G. (2018). L'éco-gentrification, Capsule thématique, Le réseau de recherche et de connaissances sur la ville et l'urbain (vrn) <http://www.vrm.ca/leco-gentrification/>
4. Blanchon, D., Moreau, S. & Veyret, Y. (2009). Comprendre et construire la justice environnementale. *Annales de géographie*, 665-666, 35-60
<https://doi.org/10.3917/ag.665.0035>
5. Derkenne, C. & Boeglin, N. (2015). Environnement et lien social. *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, 3(3), 90-94. <https://doi.org/10.3917/re1.079.0090>
6. Diener, E., Suh, E., & Oishi, S. (1997). Recent findings on subjective well-being. *Indian Journal of Clinical Psychology*, 24(1), 25-41. <https://eddiener.com/articles/955>
7. DUMAINE, François (2012). « Je me souviens...de t'avoir trop longtemps cherché ». *Revue canadienne d'évaluation des programmes*, 25 (3), 95-102
8. Filizetti, E; Mbengue, P; Ploton, E. (2011). Les Ateliers Vélo.Innovation sociale et transformation des pratiques, Note de recherche, Master 2 Economie Sociale et Solidaire 2010-2011 Université Lumière Lyon 2, France
https://wiklou.org/w/images/7/7d/Note_de_recherche_Les_Ateliers_v%C3%A9lo.pdf
9. Forsé, M. & Langlois, S. (2014). Présentation. *L'Année sociologique*,2(2), 261271.
<https://doi.org/10.3917/anso.142.0261>
10. Fortier, Julie. (2014). La participation citoyenne. Ses types et ses niveaux, Université du Québec à Trois-Rivières, 2014
11. Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ). (2017). Verdir les villes pour la santé de la population, REVUE DE LA LITTÉRATURE, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, Québec, Canada

- https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2265_verdir_villes_sante_population.pdf
12. Krista Davidson. (2020). *STRATÉGIE PANCANADIENNE EN MATIÈRE D'IA*, Les liens sociaux au cœur du bien-être et de la survie de l'être humain, CIFAR, Canada. <https://cifar.ca/fr/cifarnews/2020/07/09/les-liens-sociaux-au-c-ur-du-bien-tre-et-de-la-survie-de-l-tre-humain/>
 13. *Le glossaire du CEECEC*. (2010). L'économie écologique de bas en haut, Commission Européenne <https://ceecec.net/wp-content/uploads/2010/10/GLOSSAIRE-FINAL.pdf#page=49>
 14. Matos, H. (2008). Engagement civique et participation politique : controverses sur les TICs et le déclin du capital social. *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 1(1), 57-71. <https://doi.org/10.3917/enic.008.0500>
 15. Mc Nicoll, P.(2018). Quelle est la signification d'un engagement civique, HuffPost Québec https://quebec.huffingtonpost.ca/pierre-mc-nicoll/quelle-est-la-signification-dun-engagement-civique_a_23487778/
 16. Ministère de la Santé et des Soins de longue durée. (2017). Rapport annuel du médecin hygiéniste en chef de l'Ontario à l'Assemblée législative de l'Ontario, Toronto, Ontario https://www.health.gov.on.ca/fr/common/ministry/publications/reports/cmoh_19/cmoh_19.pdf
 17. Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec) <https://www.mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/participation publique/principes-et-conditions-de-reussite/>
 18. OCDE. (2011). Comment va la vie 2011, BIEN-ETRE (OCDE : Cadre d'évaluation du bien-être et du progrès de l'OCDE), Indicateurs du Vivre Mieux <https://www.oecd.org/fr/sdd/bien-etre.pdf>
 19. OCDE.(2020). Comment va la vie? 2020 : Mesurer le bien-être. https://www.oecd-ilibrary.org/sites/ab72c502_fr/index.html?itemId=/content/publication/ab72c502-fr
 20. Organisation Mondiale de la Santé. (2010). Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé, ISBN 978 92 4 259997 8 (NLM classification: QT 255), Genève, Suisse. https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/44436/9789242599978_fre.pdf
 21. PATTON, M.Q. (2008). *Utilization Focused Evaluation*. Thousand Oaks, CA: Sage.
 22. Pawin, R. (2014). Le bien-être dans les sciences sociales : naissance et développement d'un champ de recherches. *L'Année sociologique*, 2(2), pp.273-294. <https://doi.org/10.3917/anso.142.0273>

23. Querrien, A. & Maigret, É. (2000). Le budget participatif est-il une bonne idée? *Hermès, La Revue*, 1(1-2), 309-321. <https://doi.org/10.4267/2042/14786>
24. Richard A. Easterlin. (1974). Does Economic Growth Improve the Human Lot? Some Empirical Evidence, Editor(s): PAUL A. DAVID, MELVIN W. REDER, Nations and Households in Economic Growth, Academic Press, Pages 89-125, ISBN 9780122050503 <https://doi.org/10.1016/B978-0-12-205050-3.50008-7>
25. Roux, A. (2011). *50 ans de démocratie locale. Comment la participation citoyenne s'est laissée endormir, pourquoi elle doit reprendre le combat*, Éditions Adels et Yves Michel, Gap, France. <https://doi.org/10.3917/pro.324.0033>
26. Santé Canada. (2021). Les impacts sur la santé de la pollution de l'air au Canada. Estimation des décès prématurés et des effets non mortels, Rapport 2021 <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/publications/healthy-living/2021-health-effects-indoor-air-pollution/hia-report-fra.pdf>
27. Terrier C.(2016). *L'INTÉGRATION du GENRE dans L'ESPACE PUBLIC, Le cas de la place de terreaux*, Mémoire de projet de fin d'études Université Grenoble Alpes - Institut d'Urbanisme de Grenoble Master science du territoire, spécialité Urbanisme et Projet Urbain, parcours Design Urbain, Grenoble, France <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01389412/document>
28. Thibault, A., Lequin, M. Tremblay, M. (2000). Cadre de référence de la participation publique (Démocratique, utile et crédible). Proposé pour avis aux citoyens actifs du Québec, par le groupe de travail sur la qualité de la participation publique formé à la suite du Forum sur le développement social, Conseil de la santé et du bien-être, Québec, Canada
29. Vélo-Québec.(2021). État du Vélo en 2020. ISBN 978-2-924149-25-6, Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec, Canada <https://www.velo.qc.ca/thematique/letat-du-velo-au-quebec-en-2020-le-velo-a-le-vent-dans-les-voiles-au-quebec/>
30. Zeidan, J. (2012). Les différentes mesures du bien-être subjectif. *Revue française d'économie*, 3(3),35 70.

Code de champ modifié

10. ANNEXES

Annexe 1 : Matrice d'évaluation du projet de la piste cyclable

Question d'évaluation	Indicateurs	Seuils de réussite/critères de jugement	Sources de données	Méthodes de collecte
1. À quel niveau les citoyens des deux secteurs connaissent et utilisent la piste?	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre ou pourcentage de citoyens qui connaissent la piste • Le nombre de ceux qui utilisent la piste • La fréquence hebdomadaire d'usage de la piste 	<ul style="list-style-type: none"> • Une proportion importante des citoyens des deux secteurs connaissent et utilisent la piste • Une forte fréquence d'usage hebdomadaire révèle une grande utilité et témoigne de l'importance de la piste dans la vie des citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Les usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage
2. Par quels moyens les citoyens des domaines Haut-Chamberry et Lucerne sont-ils informés de l'existence de la piste cyclable?	<p>Pour vulgariser l'usage de la piste :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La diversité de canaux de communication utilisés • L'accessibilité de canaux de communication utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Une diversité de moyens de communication pour diffuser le plus largement possible dans la communauté l'existence et les bienfaits de la piste 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable des loisirs, culture et de la vie communautaire/ Municipalité des Cèdres • Les usagers 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien semi-dirigé • Sondage
3. À quel degré de préférence les citoyens des deux secteurs placent-ils la piste cyclable par rapport à d'autres moyens/infrastructure de loisir?	<p>Échelle de mesure:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Moins importante 2. Également importante, 2. Légèrement plus importante, 3. Beaucoup plus importante, 	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité estiment que la piste est aussi ou plus importante que les autres infrastructures 	<p>Les usagers</p>	<p>Sondage</p>
4. De quelle façon la piste a-t-elle assuré la sécurité de ses usagers?	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence ou non de risques prévenus par la piste • L'existence ou non de risques d'accidents ou d'autres menaces à la sécurité sur la piste 	<ul style="list-style-type: none"> • Un apport significatif à la prévention des accidents liés à l'utilisation des voies non appropriées 	<p>Les usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage • Observation

	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau de sécurité assurée par la piste est <ol style="list-style-type: none"> 1. non sécuritaire, 2. peu sécuritaire, 3. sécuritaire, 4. très sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Le niveau général de sécurité garantie par la piste doit au minimum être sécuritaire 		
5. Quelles sont les conditions d'accès à la piste?	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation de points d'accès offerts aux zones résidentielles. Les points d'accès sont <ol style="list-style-type: none"> 1. Insuffisants 2. Suffisants • Le niveau de sécurité des points d'accès est <ol style="list-style-type: none"> 1. non sécuritaire, 2. peu sécuritaire, 3. sécuritaire, 4. très sécuritaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Les voies d'accès à la piste doivent être suffisantes et au minimum être sécuritaires 	Les usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage • Observation
6. Quels sont les obstacles observés/ou rencontrés dans l'usage de la piste?	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence ou non d'obstacles à l'accès à la piste • L'existence ou non d'obstacles à l'usage de la piste • Sa largeur est <ol style="list-style-type: none"> 1. inadéquate, 2. peu adéquate, 3. adéquate, 4. très adéquate pour garantir un mouvement aisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Il n'y a pas d'obstacles d'accès ni d'usage de la piste • Largeur au minimum adéquate 	Les usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage • Observation
7. Quels sont les attraits particuliers observés sur la piste?	Existence ou non d'attrait touristiques (paysage naturel, espèces animales ou végétales, etc.) appréciés par les usagers	<ul style="list-style-type: none"> • La piste ou ses alentours doivent avoir au moins un élément particulier d'attraction touristique apprécié par les usagers 	Les usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage • Observation
8. Quels changements sont aujourd'hui observés dans votre vie	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence accrue de balades à pied ou à vélos par semaine • Les déplacements en véhicules sont réduits 	<ul style="list-style-type: none"> • Les balades ont été plus fréquentes faisant suite à la piste 	Les usagers	Sondage

attribuables à la piste?	<ul style="list-style-type: none"> • La naissance de nouvelles formes de sorties, d'activités suivant la piste (sorties en groupes, en familles, randonnées, etc.) • Le nouage de nouvelles relations liées à l'usage de la piste • Naissance d'initiatives nouvelles liées à la piste 	<ul style="list-style-type: none"> • Une réduction des déplacements par véhicules est observée • Les nouvelles formes de sorties sont observées faisant suite à la piste • Les nouveaux réseaux communautaires sont nés faisant suite à la piste 		
9. Quel est le degré de satisfaction individuelle des usagers vis-à-vis de la piste elle-même et du processus de sa mise en place?	<p>Échelle de satisfaction</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Très insatisfait, 2. Insatisfait, 3. Ni satisfait ni insatisfait 4. Satisfait, 5. Très satisfait 	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des usagers sont au moins satisfaits 	Les usagers	Sondage
10. Quelles sont les attentes des usagers de la piste quant à leur bien-être?	<ul style="list-style-type: none"> • Une meilleure santé physique • Une meilleure santé mentale • Réduction des temps d'isolement • Opportunités d'interactions sociales, communautaires • Opportunités de réseautage • Haut degré de fierté et/ou de confiance vis-à-vis de son quartier, de sa ville/municipalité 	<ul style="list-style-type: none"> • Les usagers perçoivent déjà la contribution de la piste à leur bien-être 	Les usagers	Sondage
11. Quels sont les facteurs contextuels pouvant altérer les attentes vis-à-vis de la piste?	Existence de conditions/facteurs externes défavorables à l'usage de la piste	<ul style="list-style-type: none"> • L'intensité de ces facteurs est contrôlable et n'est pas encore au niveau 	Les usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Sondage • Observation

		d'altérer les attentes	
--	--	------------------------	--

Annexe 2 : Matrice d'évaluation de la démarche du budget participatif entreprise par l'Arrondissement de RDP-PAT

Questions d'évaluation	Indicateurs	Seuils de réussite/critères de jugement	Sources de données	Méthodes de collecte
1. Dans quelle mesure les citoyens des deux secteurs ont-ils agi directement sur le budget?	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité et accessibilité de canaux d'émission d'idées utilisés et de modes de vote • # d'événements et de méthodes de collecte d'idées (ateliers, soumission en ligne ou par téléphone, etc.), • # de sites de vote fixes et de bureaux de vote mobiles, le vote en ligne. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les canaux de collecte d'idées et les modes de vote sont assez diversifiés et accessibles pour atteindre le plus grand nombre de résidents • Les modes de collecte d'idées et de vote offerts sont directs et non restrictifs 	Rapport de synthèse du CEUM	Analyse documentaire
2. Quelles est le niveau de partenariat observé entre les citoyens des 2 secteurs et l'Arrondissement ou avec d'autres intervenants?	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre et la diversité d'acteurs des deux côtés (citoyens et Arrondissement) engagés dans la démarche • L'implication d'autres intervenants • La mise en place et la composition des comités conjoints 	<ul style="list-style-type: none"> • Un processus qui matérialise un partenariat solide (ce qui veut dire un engagement de ressources humaines et financières) entre d'une part les citoyens, les corporations de développement communautaire, les élus, les professionnels de l'Arrondissement d'autre part. • Une démarche qui s'ouvre à l'expertise externe 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de synthèse du CEUM • Julie Favreau Cheffe de division Relations avec les citoyens et communications Direction d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Entrevue semi-dirigé

Questions d'évaluation	Indicateurs	Seuils de réussite/critères de jugement	Sources de données	Méthodes de collecte
3. Quelle est le niveau de transparence et d'équité observé dans le processus?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une charte des rôles et responsabilités des parties prenantes • L'accès à l'information • Les critères de sélection de projets • Les critères d'éligibilité au vote 	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs, les rôles et les responsabilités des parties prenantes sont clairement définis • La sélection de projets et l'éligibilité au vote sont clairement motivées et annoncées • La clarté et l'objectivité des critères établis 	Rapport de synthèse du CEUM	Analyse documentaire
4. À quel niveau l'information a-t-elle été partagée?	<ul style="list-style-type: none"> • La diversité et la popularité des méthodes de diffusion • Le nombre d'organisations, de bénévoles qui ont aidé à la sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Le processus est suffisamment expliqué à la population et aux organisations • La diffusion d'une information claire et complète à toutes les étapes du processus 	Rapport de synthèse du CEUM	Analyse documentaire
5. Quel est le niveau de participation des citoyens?	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de participation général • Le taux de participation aux activités clés • Le taux de participation au vote par méthode, par catégorie de citoyens, etc. • Nombre total de sites de vote 	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux de participation de base visé aux États-Unis pour le processus de budget participatif est de 1 % • Les différentes couches des résidents enregistrent une participation 	Rapport de synthèse du CEUM	Analyse documentaire

Questions d'évaluation	Indicateurs	Seuils de réussite/critères de jugement	Sources de données	Méthodes de collecte
	<p>réguliers et mobiles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité des bulletins de vote (en personne et en ligne) 	relativement suffisante		
6. Dans quelle mesure la démarche a-t-elle été inclusive et intègre les groupes défavorisés?	<p>Le nombre et le pourcentage des participants qui ont tendance à être marginalisés (notamment les populations à faibles niveaux de scolarité, à revenus faibles ou issus des minorités visibles, etc.) par rapport aux données démographiques des 2 districts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les groupes sociaux les plus vulnérables, notamment les membres des communautés à faibles revenus, à faibles niveaux d'éducation, les jeunes, les itinérants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les minorités visibles participent au processus • Des efforts significatifs sont réalisés afin de rejoindre la population qui n'a pas l'habitude de participer au débat public. 	Rapport de synthèse du CEUM	Analyse documentaire
7. Dans quelle mesure les projets priorités respectent-ils les balises et politiques existantes de l'arrondissement?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de balises ou de politiques en lien avec les projets priorités • Prise en compte de ces balises/politiques dans le processus 	<p>Les projets retenus respectent les balises et politiques existantes de la ville (plan de développement durable, plan d'urbanisme, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de synthèse du CEUM • Julie Favreau Cheffe de division Relations avec les citoyens et communications Direction d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Entrevue-semi-dirigé

Questions d'évaluation	Indicateurs	Seuils de réussite/critères de jugement	Sources de données	Méthodes de collecte
8. Dans quelle mesure la démarche s'intègre-t-elle aux autres processus de planification participative de l'arrondissement?	<ul style="list-style-type: none"> • Textes des plans stratégiques ou des plans de développement de l'arrondissement faisant appel au BP • Présence de liens avec d'autres initiatives de participation citoyenne 	Étant généralement des exercices à court terme (un an ou deux au maximum) répondant aux demandes immédiates des populations, le budget participatif doit être bien intégré au processus de planification à long terme de la ville, en particulier aux plans stratégiques et aux plans de développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Documents administratifs de l'arrondissement • Julie Favreau Cheffe de division Relations avec les citoyens et communications Direction d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Entrevue semi-dirigée
9. Comment le pouvoir de décision est-il réparti entre les intervenants?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence ou non de forces dominantes ou de toute autre influence le long du processus 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le principe d'égalité de voix (une personne, un vote) est assuré • S'assurer que les idées, les projets, les secteurs ont les mêmes chances d'être retenues 	Rapport de synthèse du CEUM	Analyse documentaire
10. Dans quelle mesure la démarche intègre-t-elle les groupes représentatifs de la communauté?	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'organismes communautaires impliqués dans le processus • Degré de représentativité des couches/groupes les plus remarquables de la société (âge, professions, 	Tous les groupes des citoyens participent à toutes les phases du processus du	Rapport de synthèse du CEUM	Analyse documentaire

Questions d'évaluation	Indicateurs	Seuils de réussite/critères de jugement	Sources de données	Méthodes de collecte
	éducation, culture, etc.)			
11. Dans quelles mesures les projets prioritaires répondent-ils aux besoins de la communauté?	<ul style="list-style-type: none"> • Études/évaluations préliminaires de besoins Évaluation ex-post 	Les projets prioritaires répondent aux enjeux majeurs auxquels la communauté est confrontée	Julie Favreau Cheffe de division Relations avec les citoyens et communications Direction d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles	<ul style="list-style-type: none"> • Entrevue semi-dirigée • Analyse documentaire
12. Quelles sont les mécanismes garantissant la neutralité et la crédibilité du processus?	<ul style="list-style-type: none"> • Un comité de pilotage neutre (la composition, la renommée de membres) • Accompagnement par un organisme externe • Recours à l'expertise externe • La reddition de comptes (rapports) 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque intervenant, ce peu importe sa position a un droit égal à la parole • Les animateurs d'ateliers sont neutres • Aucune influence des élus ni des professionnels de l'arrondissement n'est n'observée • Ce qui a été décidé est effectivement réalisé, et des écarts sont expliqués 	Rapport de synthèse du CEUM	Analyse documentaire
13. De quelles façons le modèle adopté est-il flexible et adapté au contexte et aux besoins des participants?	<ul style="list-style-type: none"> • La nature et la diversité de formes de participation adoptées (lanceurs d'idées, ateliers, etc.) • La flexibilité de la plage de temps alloué au processus 	<ul style="list-style-type: none"> • Une pluralité d'approches, un calendrier d'activités favorisant une plus grande participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de synthèse du CEUM • Isabelle Gaudette Chargée de projets et développement, organisatrice communautaire Centre d'écologie urbaine de Montréal 	Analyse documentaire
14. Dans quelle mesure la démarche	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité de nouveaux outils de communication et 	<ul style="list-style-type: none"> • Large utilisation des médias sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de synthèse du CEUM 	Analyse documentaire

Questions d'évaluation	Indicateurs	Seuils de réussite/critères de jugement	Sources de données	Méthodes de collecte
s'ouvre-t-elle à l'usage des nouvelles technologies de communication et de l'information?	d'information utilisées le long du processus <ul style="list-style-type: none"> • Popularité et accessibilité des outils utilisés 	<ul style="list-style-type: none"> • Recours aux médias les plus populaires et accessibles 		
15. Quelles sont les instruments de suivi et d'évaluation mis en place?	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre légal/réglementaire de suivi et d'évaluation • Les rapports d'évaluation produits • Existence d'un plan d'évaluation 	L'arrondissement dispose d'instruments et de méthodes de suivi du processus	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport de synthèse du CEUM • Julie Favreau Cheffe de division Relations avec les citoyens et communications Direction d'arrondissement de Rivière-des-Praires-Pointes-aux-Trembles 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire • Entrevue semi-dirigée

Annexe 3 : Guide d'entrevue sur la démarche de budget participatif entreprise par l'arrondissement de RDP-PAT

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

1. Les canaux ci-dessous d'émission d'idées ont été utilisés pour permettre aux citoyens de lancer les idées susceptibles de générer les projets réalisables.
- ateliers
 - soumission en ligne
 - par téléphone

Trouvez-vous ces canaux assez diversifiés et adaptés pour atteindre le plus grand nombre de résidents?

A. NON B. OUI

2. Trouvez-vous ces canaux accessibles à toutes les couches de la population cible?

A. NON B. OUI

3. Si non, dites pourquoi

.....

4. Trouvez-vous ces canaux directs (sans intermédiaires)?

A. NON B. OUI

Si non, dites pourquoi

.....

5. Les modes de vote ci-dessous ont été utilisés pour sélectionner les projets à mettre en œuvre :

- bureaux de vote fixe
- bureaux de vote mobiles
- vote en ligne.

Trouvez-vous ces modes assez diversifiés pour atteindre le plus grand nombre de résidents?

A. NON B. OUI

B. Si non, dites pourquoi

6. Trouvez-vous ces modes assez accessibles pour permettre le plus grand nombre de résidents de participer?

A. NON B. OUI

B. Si non, dites pourquoi

.....

7. Étant donné les acteurs impliqués dans le processus à savoir

- Les citoyens
- L'arrondissement (par le biais de ses professionnels et de la Cheffe de division Relations avec les citoyens et communications)

- Les élus
- Le CEUM
- Hydro-Québec
- Les experts externes, etc.

Comment appréciez-vous le niveau de partenariat observé par le process?

- A. Non adéquat B. Légèrement adéquat C. Suffisamment adéquat
 D. Extrêmement adéquat

TRANSPARENCE

8. Y a-t-il eu une charte des rôles et responsabilités des parties prenantes au processus?
 A.NON B. OUI
9. Les critères de répartition de fonds entre les projets et les secteurs sont-ils clairs et objectifs?
 A.NON B. OUI
10. La méthodologie de développement d'idées en projets est-elle claire, compréhensible et objective?
 A.NON B. OUI
11. Les critères d'éligibilité des citoyens au vote sont-ils clairs et objectifs?
 A.NON B. OUI
12. Trouvez-vous que le processus sur toutes ses étapes a été suffisamment diffusé dans la zone d'intérêt pour attirer la participation citoyenne?
 A.NON B. OUI
13. Si non, quel sont les canaux de diffusion qui n'ont pas été exploités?

INCLUSION

14. Comment appréciez-vous le niveau général de participation aux activités de la démarche?

15. Comment appréciez-vous la participation des groupes représentatifs de la communauté aux activités clé du processus? (Échelle d'appréciation : Non suffisante, Peu suffisante, suffisante, Très suffisante)
 A. Jeunes B. Aînés C. Minorités visibles
 D.Femmes E.Homme Autres

16. Comment appréciez-vous la participation des groupes vulnérables ou ayant tendance à être marginalisés dans la société? (Échelle d'appréciation : Non suffisante, Peu suffisante, suffisante, Très suffisante)
- A. Populations à faibles niveaux de scolarité
- B. Populations à revenus faibles
- C. Populations issues des minorités visibles
- E. Autres (veuillez préciser)

COHÉRENCE (Réservées à l'administration d'arrondissement)

17. Existe-t-il déjà au niveau d'arrondissement des balises et/ou politiques en lien avec les projets prioritaires?
- A. NON B. OUI
18. Si oui, veuillez les préciser?
.....
19. Si oui, les projets prioritaires s'intègrent-ils dans les balises/politiques ci-dessus?
- A. NON B. OUI

COMPLÉMENTARITÉ (Réservées à l'administration d'arrondissement)

20. Le budget participatif a-t-il une place dans les plans stratégiques ou de développement de l'arrondissement?
- A. NON B. OUI
21. Si oui, de quelles façons?
.....
22. Y a-t-il d'autres initiatives de participation citoyenne observées dans l'arrondissement?
- A. NON B. OUI
23. Si oui, lesquelles?
.....
24. Comment la démarche « Transformons nos parcs » complémente-t-elle ces initiatives?
.....

ÉGALITÉ

25. Chacun des intervenants joue-t-il son rôle sans influence ou force dominante?

A. NON B. OUI

26. Si OUI, d'où vient l'influence ou la domination?

.....

27. Les idées, les projets, les secteurs ont-ils les mêmes chances d'être retenus?

A. NON B. OUI

28. Si non, veuillez expliquer pourquoi.

.....

COMMUNAUTÉ

29. La démarche suivie s'est-elle ouverte à la participation d'organisations communautaires?

A. NON B. OUI

30. Si oui, veuillez expliquer comment.

.....

31. Si oui, combien d'organismes communautaires ont-ils été impliqués dans le processus?

A. B. Je ne sais pas

32. S'il y en a, ont-ils effectivement participé à toutes les étapes jusqu'à la fin?

A. NON B. OUI

33. Si non, à quelle étape leur participation se limite-t-elle?

.....

34. Comment appréciez-vous l'implication des élus dans le processus? (*réservée à l'administration d'arrondissement et aux élus*)

A. Insuffisante B. À améliorer

C. Suffisante D. Très suffisante

35. Comment appréciez-vous la représentativité des groupes remarquables de la société (âge, genre, éducation, culture, etc.) le long du processus?

	Sous représentés	Peu représentés	Assez représentés	Très représentés	Je n'ai pas d'informations
Jeunes					
Personnes âgées					
Femmes					
Minorités visibles					
Personnes à bas niveaux de revenus					

Personnes à bas niveau d'éducation					
Minorité religieuses					
Personnes avec handicap physique ou mental					
Autres groupes					

NEUTRALITÉ ET CRÉDIBILITÉ

36. Comment appréciez-vous la crédibilité du comité de pilotage du projet et des équipes d'animation d'ateliers?

(Alors que l'appréciation de la crédibilité du comité de pilotage est réservée à la chargée de projet au CEUM, celle des équipes d'animation est réservée à l'administration d'arrondissement et aux élus)

Cadre	Appréciation de crédibilité			
	Insuffisante	Peu suffisante	Suffisante	Très suffisante
Expertise				
Représentativité				
Renommé				

37. La démarche suivie s'est-elle ouverte à l'intervention d'experts externes là où elle était requise?

B. NON B. OUI

38. Si oui, veuillez expliquer comment.

.....

FLEXIBILITÉ/SOUPLESSE

39. Plusieurs formes de participation ont été adoptées (lanceurs d'idées, ateliers, vote, etc.). Comment appréciez-vous leur adaptation tout au long du processus par rapport au contexte et aux besoins des participants?

A. non adapté B. peu adaptés

C. adaptés D. très adaptés

40. Si non ou peu adaptés, veuillez- expliquer.

.....

41. Comment appréciez-vous le calendrier d'activités par rapport à une grande participation citoyenne ?

A. défavorable B. peu favorable

C. favorable D. très favorable

42. Si défavorable ou peu favorable, veuillez- expliquer.

43. La démarche a-t-il eu recours aux technologies de communication et d'information et aux médias sociaux ?
 A.NON B. OUI
44. Si oui, lesquelles et à quel stade ?

45. Si oui, comment appréciez-vous les outils utilisés?
 v
 A. Non populaires et accessibles B. Peu populaires et accessibles
 C. Populaires et accessibles D. Très populaires et accessibles

CADRE D'ÉVALUATION (Réservées à l'administration d'arrondissement)

46. Y a-t-il eu une évaluation préliminaire des besoins avant le déclenchement du processus?
 A.NON B. OUI
47. Si oui, y a-t-il une correspondance entre les résultats d'évaluation et les projets priorités ?
 A.NON B. OUI
48. Y a-t-il eu une évaluation ex-post de la démarche?
 A.NON B. OUI
49. Si oui, les résultats confirment-ils une correspondance des projets priorités et les besoins de la communauté?
 A.NON B. OUI
50. Existe-t-il à l'arrondissement un cadre légal/ réglementaire de suivi et d'évaluation du processus du budget participatif?
 A.NON B. OUI
51. Si oui, veuillez préciser

52. Si oui y a-t-il eu des rapports de suivi et d'évaluation produits dans ce cadre?
 A.NON B. OUI
53. Si oui, veuillez préciser

54. Existe-t-il un plan d'évaluation?
 A.NON B. OUI

Annexe 4 : Questionnaire de sondage destiné aux usagers de la piste cyclable entre le domaine Haut-Chamberry et le domaine Lucerne

CONTEXTE

La municipalité des Cèdres et Hydro-Québec ont financé conjointement l'aménagement de la piste cyclable entre le domaine Haut-Chamberry et le domaine Lucerne. En collaboration avec l'École nationale d'administration publique, nous réalisons une évaluation des impacts de cette piste cyclable sur le bien-être des personnes qu'elle concerne. Les questions du sondage ne nécessitent le dévoilement d'aucun renseignement personnel et les réponses nous aideront à comprendre l'utilisation que vous faites de cette piste et votre satisfaction à son égard. *Toutes les données recueillies seront traitées de manière anonyme.*

QUESTIONS SUR LA PISTE CYCLABLE

I. CONNAISSANCE, UTILISATION ET IMPORTANCE DE LA PISTE

1. Connaissez-vous la piste cyclable reliant le domaine Haut-Chamberry et le domaine Lucerne dans la municipalité des Cèdres ?

A. Oui B. Non

2. Si oui, par quel canal de communication avez-vous appris l'existence de la piste et des possibilités qu'elle offre ?

A. Presse écrite locale C. Média sociaux
B. Télévision D. Infolettre/revue municipale
E. Autre (veuillez préciser)

3. Avez-vous déjà utilisé la piste ?

A. Oui B. Non

4. Si non, veuillez préciser les raisons pour lesquelles vous n'utilisez pas la piste.

.....

Si vous avez répondu **non** à la question 3, vous n'avez pas besoin de répondre au reste du questionnaire.

5. Si oui, à quelle fréquence utilisez-vous la piste ?

A. Tous les jours B. Plusieurs fois par semaine
C. Quelques fois par semaine D. Rarement E. Très rarement

6. Comment préférez-vous utiliser la piste ?

A. Seul B. En famille C. Avec des amis

D. Aucune préférence

7. **Lequel des modes de déplacement ci-dessous utilisez-vous le plus souvent sur la piste ?**

A. Vélo B. Marche C. Course
D. Patins à roues alignées E. Autre (veuillez préciser)

.....

8. **Quel votre principal motif pour utiliser la piste ?**

A. Santé B. Me rendre au travail C. Me rendre à l'école
D. Loisir E. Déplacement local F. Autre (veuillez préciser)

.....

9. **Comment comparez-vous l'importance de la piste pour vous à celle d'autres infrastructures de loisirs présentes dans votre milieu de vie ?**

A. Moins importante B. Également importante
C. Légèrement plus importante D. Beaucoup plus importante

II. GAINS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

10. **Comment appréciez-vous la contribution de la piste à la sécurité générale des usagers ?**

A. La sécurité n'a pas changé B. La sécurité s'est améliorée
C. La sécurité s'est détériorée

Veuillez expliquer en quoi la sécurité s'est détériorée

.....

11. **Comment évaluez-vous le niveau de sécurité offert par les points d'accès à la piste ?**

A. Non sécuritaires B. Peu sécuritaires
C. Sécuritaires D. Très sécuritaires

III. OBSTACLES

12. **Y a-t-il des obstacles à l'accès à la piste?**

A. Oui B. Non

13. **Si oui, lesquels?**

.....

14. **Y a-t-il des obstacles à l'utilisation de la piste?**

A. Oui B. Non

15. Si oui, lesquels?

.....

16. Avez-vous des suggestions d'amélioration qui vous semblent importantes pour l'utilisation de la piste ?

A. Oui B. Non

17. Si oui, veuillez les indiquer ici.

.....

IV. APPRÉCIATION

18. Quelle appréciation faites-vous des attraits observés le long de la piste?

- A. Les points de repos et d'observation offrent une belle vue.
- B. Les plaques observées le long de la piste sont riches d'information historique.
- C. L'exploration de la biodiversité est améliorée.
- D. Autre (veuillez- préciser)

.....

19. Est-ce que cette piste cyclable a modifié la fréquence ou l'intensité des activités physiques que vous pratiquez (course, vélo, marche...)?

Oui Non

20. Si oui, comment ?

Réduction Légère augmentation Augmentation importante

21. Y a-t-il des changements de vos habitudes de vie que vous pouvez attribuer à la présence de la piste ?

A. Oui B. Non

22. Si oui, veuillez préciser.

- A. L'envie et la fréquence accrue de balades à pied ou à vélo chaque semaine
- B. La diminution des déplacements en véhicule automobile
- C. L'ajout de nouvelles formes d'activités ludiques
- D. Le renforcement de relations et d'interactions sociales
- E. L'ajout d'autres initiatives ou comportements attribuables

23. S'il y a d'autres changements de vos habitudes de vie que vous pouvez attribuer à la présence de la piste, veuillez les préciser.

.....

24. Quel est votre niveau général de satisfaction à l'égard de la piste elle-même ?

A. Très insatisfait B. Insatisfait C. Ni satisfait ni insatisfait

C. Satisfait D. Très satisfait

25. Si vous n'êtes pas satisfait, veuillez expliquer pourquoi.

.....

26. Quel est votre niveau de satisfaction quant au processus de réalisation du projet de la piste, plus particulièrement du point de vue de la consultation citoyenne ?

A. Très insatisfait B. Insatisfait C. Ni satisfait ni insatisfait

C. Satisfait D. Très satisfait

27. Si vous n'êtes pas satisfait, veuillez expliquer pourquoi.

.....

28. Quel impact à moyen ou à long terme anticipez-vous relativement à l'utilisation de la piste ?

A. Une meilleure santé physique

B. Une meilleure santé mentale

C. Une réduction des périodes d'isolement

D. Beaucoup plus d'interactions sociales

E. Une occasion de réseautage

F. Une confiance accrue vis-à-vis de son quartier, de sa municipalité

G. Autres (veuillez préciser)

29. À quel point l'utilisation de cette piste a-t-elle contribué à votre bien-être ?

Pas du tout Passablement Beaucoup Énormément

30. Y a-t-il des éléments susceptibles de modifier votre utilisation de la piste ?

A. Oui

B. Non

31. Si oui, veuillez préciser

.....

V. DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

32. À quel groupe d'âge appartenez-vous ?

A. Moins de 35 ans B. 35-44 ans C. 45-54 ans

D. 55-64 ans E. 65 ans et plus

33. Quel est votre genre ?

A. Masculin

B. Féminin

C. Aucun

34. Quel est votre lieu de résidence ?

– Domaine Lucerne

– Domaine Haut-Chamberry

– Autre

Veillez indiquer les trois premiers caractères de votre code postal :

Nous vous remercions de votre participation.

Annexe 5 : Prise de vues des projets mis en œuvre

Aire de repos "Halte culturelle"_PAT



Piste cyclable Domaine Haut-Chambery-Domaine Lucerne

